

TROISIÈME PARTIE

Pauvreté en Europe et modèles sociaux

CAHIER 1

La pauvreté en Europe

Évolution et mesure de la pauvreté en Europe
depuis 2000, *Olivier Bontout et Guillaume Delautre*
(DREES)

Pauvreté en conditions de vie en France et privations
matérielles dans les pays de l'Union européenne,
Pascal Godefroy et Sophie Ponthieux (INSEE)

Évolution et mesure de la pauvreté en Europe depuis 2000

Olivier Bontout, Guillaume Delautre (DREES)

DIX ans après le lancement de la stratégie de Lisbonne, cet article présente l'approche retenue au plan européen pour mesurer la pauvreté et suivre son évolution. Cette approche est multidimensionnelle, même si elle renvoie principalement à la dimension monétaire (couverte par quatre des cinq indicateurs principaux adoptés, calculés à partir de l'enquête EU-SILC). La pauvreté est restée globalement stable en Europe au cours des années 2004-2006. Les enfants ainsi que les personnes âgées connaissent un taux de pauvreté généralement supérieur à celui de l'ensemble de la population, les personnes en âge de travailler étant en revanche moins touchées, tout particulièrement si elles ont un emploi tout au long de l'année. Trois déterminants clés de la pauvreté des enfants ont été identifiés : les caractéristiques sociodémographiques des familles, la situation des parents sur le marché du travail et les transferts sociaux. Les taux de pauvreté des plus de 65 ans sont généralement croissants avec l'âge et fortement différenciés selon les sexes, même si les personnes âgées connaissent le plus souvent une intensité de la pauvreté plus basse que le reste de la population.

Dix ans après le lancement de la stratégie de Lisbonne en 2000, l'année 2010 est l'année européenne de la lutte contre la pauvreté. Cet article présente une synthèse de l'approche qui a été retenue au plan européen pour mesurer la pauvreté et suivre son évolution. Une présentation des données de l'enquête EU-SILC¹ permet de donner quelques résultats sur la situation comparée dans les différents pays et sur les principales dimensions d'analyse développées dans le cadre communautaire.

Au plan communautaire, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale trouve son origine dans des débats antérieurs à la signature du traité de Maastricht. En 1975, le Conseil européen considérait comme pauvre «*les personnes ou familles dont les ressources sont si limitées qu'elles les excluent d'un minimum acceptable de mode de vie dans l'État membre dans lequel elles vivent*²». En 1992, le Conseil européen a adopté deux recommandations qui proposaient comme objectif commun l'établissement d'un niveau minimal de revenu garanti et des principes et orientations moyennant lesquels cet objectif pourrait être atteint³. Par ce biais, les États membres avaient été invités à établir un droit à des revenus suffisants et à l'assistance sociale afin de permettre à tous de vivre dignement.

En 2000, au sommet de Lisbonne, le Conseil européen a adopté une méthode ouverte de coordination (MOC) sociale qui a depuis été étendue à l'ensemble des champs de l'inclusion sociale et de la protection sociale et dont les objectifs ont été rationalisés en 2006. Cette MOC sociale vise à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre États membres en vue de la réalisation d'objectifs communs, dans des domaines où s'applique le principe de subsidiarité et dans lesquels les États exercent donc les principales prérogatives.

Dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, il s'agit en particulier «*d'assurer l'inclusion sociale active de tous en encourageant la participation au marché du travail et en luttant contre la pauvreté et l'exclusion parmi les personnes et groupes les plus marginalisés*» (il s'agit du premier objectif commun relatif à l'inclusion).

Une batterie d'indicateurs a progressivement été mise en place au plan communautaire par le sous-groupe indicateurs du Comité de la protection sociale (CPS) afin de permettre un suivi régulier des progrès accomplis au regard de ces objectifs communs. Cet article examine, dans un premier temps, les indicateurs adoptés au plan européen pour mesurer les progrès dans le champ de la pauvreté et, dans un deuxième temps, les travaux qui ont approfondi l'analyse sur certains thèmes jugés prioritaires. En effet, depuis quelques années, la pauvreté des enfants, celle des travailleurs pauvres ou des personnes âgées ont fait l'objet d'une attention particulière.

1. EU-SILC: Statistics on Income and Living Conditions (statistiques sur les revenus et les conditions de vie).

2. 75/458/EEC du 22 juillet 1975 concernant un programme pilote de prestations et d'études pour combattre la pauvreté.

3. 92/441/CEE du 24 juin 1992, et 92/442/CEE du 27 juillet 1992.

Les indicateurs communautaires dans le champ de la pauvreté

Les indicateurs de pauvreté de la MOC sociale

La batterie d'indicateurs sociaux européens comprend quatorze indicateurs transversaux. Cette liste principale est complétée par trois listes d'indicateurs thématiques, couvrant de façon plus complète chacun des domaines concernés. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi régulier dans les rapports conjoints annuels sur la protection sociale et l'inclusion sociale.

La liste des indicateurs communautaires dans le champ de la pauvreté a été construite par étapes. Les premiers indicateurs européens relatifs à la pauvreté ont été adoptés au Conseil de Laeken en 2001 (Caillot, 2002). Par la suite, la liste des indicateurs a été étendue aux champs des retraites et de la santé (Caussat et Lelièvre, 2007), permettant l'adoption en 2006 d'un ensemble d'indicateurs communs pour les trois branches, régulièrement mis à jour, au fur et à mesure des progrès réalisés au sein du sous-groupe indicateurs.

L'approche retenue pour le suivi de la pauvreté est en principe multidimensionnelle, même si elle couvre de fait principalement la dimension monétaire. En effet, cinq indicateurs relatifs à la pauvreté ont été identifiés parmi les quatorze indicateurs principaux (« *overarching* ») : le taux de pauvreté monétaire⁴, l'intensité de la pauvreté, le taux de pauvreté ancré dans le temps, le taux de travailleurs pauvres (pauvreté des personnes en emploi), ainsi que le taux de pauvreté en conditions de vie (relatif à la dimension non monétaire de la pauvreté).

En complément de la liste des indicateurs transversaux, des batteries d'indicateurs thématiques ont été adoptées pour l'inclusion sociale et les retraites. Celles-ci contiennent d'autres indicateurs relatifs à la pauvreté, comme notamment la persistance de la pauvreté, ainsi que des désagrégations de ces indicateurs par tranches d'âge (0-17 ans, 18-64 ans et 65 ans et plus), par type de ménage, ou par type d'activité ou type de logement (encadré 1).

4. On peut noter que le taux de pauvreté monétaire est le seul indicateur relatif aux revenus faisant partie de la liste des quatorze indicateurs « structurels » qui permettent d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et faisant partie de la liste des onze principaux indicateurs principaux (« *headline* ») à l'appui de la stratégie européenne de développement durable.

*Encadré 1***Les indicateurs thématiques de la pauvreté et les sources utilisées**

Le choix des indicateurs communs doit en principe respecter les critères méthodologiques suivants : interprétation normative claire, robustesse et validité statistique, comparabilité entre les pays, disponibilité et régularité des données et enfin réactivité à l'intervention publique.

Les indicateurs relatifs à la pauvreté

La liste d'indicateurs relatifs à la pauvreté comprend des indicateurs primaires et secondaires, ainsi que des informations de contexte. Les indicateurs primaires sont en principe des indicateurs de premier ordre (« *lead indicator* ») permettant de couvrir toutes les dimensions essentielles des objectifs communs et/ou d'éclairer la situation sociale des sous-populations clés, alors que les indicateurs secondaires viennent en appui de ces indicateurs primaires en apportant un éclairage particulier.

Indicateurs primaires

Le taux de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté est défini au plan communautaire comme la part des personnes ayant un revenu disponible inférieur à 60 % du revenu médian disponible au niveau national. Cet indicateur est calculé en fonction des échelles d'équivalence utilisées couramment par l'OCDE. Il est complété par le niveau du seuil de pauvreté calculé en parité de pouvoir d'achat pour deux types de ménage (une personne seule et un couple avec deux enfants). Les désagrégations possibles sont les suivantes : par groupe d'âge (0-17 ans, 18-64 ans, 65 ans et plus) et par sexe (pour les personnes de plus de 18 ans).

Le taux de pauvreté persistante correspond à la part des personnes ayant un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté (fixé à 60 % du revenu disponible médian) durant l'année de l'enquête ainsi que dans les deux années précédentes. Cet indicateur n'est pas disponible à ce stade. Les désagrégations possibles sont les suivantes : par groupe d'âge (0-17 ans, 18-64 ans, 65 ans et plus) et par sexe (pour les personnes de plus de 18 ans).

L'intensité de la pauvreté monétaire correspond à la différence entre le revenu médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté (exprimé en pourcentage de ce seuil). Les désagrégations possibles sont les suivantes : par groupe d'âge (0-17 ans, 18-64 ans, 65 ans et plus) et par sexe (pour les personnes de plus de 18 ans).

Le taux de pauvreté en conditions de vie correspond à la part de la population souffrant de trois privations parmi neuf possibles (encadré 2). Les désagrégations fournies sont les suivantes : par groupe d'âge (0-17 ans, 18-64 ans, 65 ans et plus), par sexe, par type de ménage, par degré d'urbanisation de la zone d'habitation ainsi qu'en fonction de la situation vis-à-vis de la pauvreté monétaire.

Indicateurs secondaires

L'intensité de la pauvreté en conditions de vie indique le nombre moyen de privations rencontrées (parmi les neuf possibles) par les personnes considérées comme étant en situation de pauvreté en conditions de vie.

Les indicateurs secondaires incluent également des désagrégations supplémentaires **du taux de pauvreté monétaire** :

- par groupes d'âge plus détaillés (0-17 ans ; 18-24 ans ; 25-54 ans ; 55-64 ans ; 65 ans et plus) ;

- par types de ménage : sans enfant à charge (personne seule de moins de 65 ans, personne seule de plus de 65 ans, femme seule, homme seul, deux adultes avec au moins l'un d'eux âgés de plus de 65 ans, deux adultes de moins de 65 ans, autres ménages), avec enfant(s) à charge (parent isolé avec au moins un enfant à charge, deux adultes avec un enfant à charge, deux adultes avec deux enfants à charge, deux adultes avec trois enfants ou plus à charge, trois adultes ou plus avec au moins un enfant à charge) ;
- en fonction de l'intensité de travail du ménage : l'intensité de travail est définie comme le nombre de mois travaillés par les personnes en âge de travailler durant l'année, rapporté au nombre total de mois qu'il est théoriquement possible de travailler dans l'année (soit pour une personne seule 12 mois, pour deux personnes 24 mois, etc.). Cette intensité de travail va de 0 pour un ménage sans emploi à 1 pour un ménage où les deux (ou plus) adultes ont travaillé toute l'année. Il convient de noter que l'intensité de travail ne prend pas en compte la durée de travail hebdomadaire ;
- en fonction de la situation d'activité la plus fréquente durant l'année : la situation d'activité la plus fréquente durant l'année est la situation que la personne a déclaré avoir connue pendant plus de la moitié de l'année. Ces différentes situations sont l'emploi (salarier ou indépendant), le chômage, la retraite et les autres formes d'inactivité ;
- en fonction de la situation d'occupation du logement. Cinq situations sont distinguées : propriétaire, accédant à la propriété, locataire au prix du marché, locataire à un prix subventionné et logé gratuitement. Des désagrégations supplémentaires sont disponibles pour cet indicateur en fonction de l'âge (0-17 ans ; 18-64 ans ; 65 ans et plus) et du sexe ;
- en fonction du niveau du seuil de pauvreté : outre le seuil de 60% du revenu médian, d'autres seuils de pauvreté sont disponibles à 40 %, 50 % et 70 %. Des désagrégations sont possibles pour cet indicateur en fonction de l'âge (0-17 ans ; 18-64 ans ; 65 ans et plus) et du sexe.

Le passage des sources PCM à SILC a entraîné des ruptures de séries

Durant la décennie 2000, le passage du panel communautaire des ménages (PCM) à l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) a occasionné des ruptures de séries (assez importantes dans certains cas) ainsi que des années manquantes pour certains pays.

Le PCM est disponible pour les quinze anciens États membres pour les vagues 1994-2001 (années de référence de revenu 1993-2000). Pour les douze nouveaux États membres, les indicateurs pour les années 1994-2003 (années de référence de revenu 1993-2002) sont basés sur des données nationales lorsqu'elles sont disponibles. Le PCM a été remplacé par EU-SILC, à partir de 2003, dans quelques pays. Pendant une période de transition jusqu'en 2005, les indicateurs ont ainsi été établis à partir de sources nationales qui ont été harmonisées *a posteriori* par Eurostat.

SILC a fait l'objet d'un règlement (Règlement (EC) n° 1177/2003) applicable à douze pays de l'UE15 en 2004 et aux trois derniers pays de l'UE15 en 2005. Cette enquête a été mise en œuvre en Estonie en 2004 et dans les autres nouveaux États membres de l'UE10 en 2005. La Bulgarie et la Roumanie ont mis en œuvre SILC en 2006.

Selon le règlement, les données pour la vague de l'année N de SILC doivent être fournies au plus tard le 31 décembre de l'année N + 1, étant entendu que les données de la vague N correspondent généralement aux revenus de l'année précédente, N-1⁵.

5. Ainsi, les données de la vague 2007 (rendues disponibles fin décembre 2008) sont relatives aux revenus de l'année 2006.

L'estimation des indicateurs est affectée par des erreurs liées à l'échantillonnage. Cependant, le règlement SILC prévoit des tailles minimales pour les échantillons nationaux afin d'obtenir des intervalles de confiance suffisamment étroits. Les intervalles de confiance à 95 % pour le taux de pauvreté général sont généralement de l'ordre de +/- 0,8 point de pourcentage (UE 2008). Cela signifie que les écarts entre deux pays inférieurs à environ 1,5 point ne sont pas significatifs à 95 %. Les intervalles de confiance sont moins élevés au Danemark (+/- 0,15 point) du fait de l'utilisation de données administratives. Ils varient entre +/-0,4 point (Allemagne), +/-0,6 point à 0,8 point (Italie, Slovaquie, Pologne), +/-0,8 point à 0,9 point (Finlande, France, Pays-Bas, Suède, République tchèque et Espagne), +/- 1 à 1,2 point (Autriche, Slovaquie, Grèce, Hongrie, Lituanie, Chypre et Belgique), +/-1,3 point (Irlande, Estonie et Malte), +/- 1,4 point (Lettonie et Portugal) et +/- 1,8 point (Luxembourg) (Clémenceau et Museux, 2007).

La pauvreté monétaire

Un niveau de pauvreté monétaire relativement moindre en France qu'en Europe

L'indicateur de pauvreté monétaire est défini comme la proportion de personnes vivant dans des ménages dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté (ce dernier correspond à 60% du revenu disponible médian). Il relève donc d'une conception relative, c'est-à-dire reflétant les inégalités des revenus, et pas d'une approche « absolue » de la pauvreté (basée sur un seuil de pauvreté en référence à un panier de biens et dont la valeur est indexée sur les prix)⁶, ni d'une approche de la pauvreté « extrême ».

Les niveaux de vie des personnes considérées comme pauvres varient de manière sensible selon les pays, reflétant les différences de revenus médians entre pays : les niveaux de vie médians (et donc les seuils de pauvreté) varient quasiment de 1 à 10 dans l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, pour les fins de comparaison européenne, de considérer ensemble le taux de pauvreté monétaire (au seuil de 60%) et le seuil de pauvreté lui-même, exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA).

Le taux de pauvreté de la population dans l'UE27 s'élevait à 17% en 2006⁷. Dans les nouveaux États membres, le taux de pauvreté monétaire ne paraît pas significativement différent de celui des anciens États membres, mais les seuils de pauvreté (exprimés en PPA⁸) y sont nettement plus bas (graphique 1).

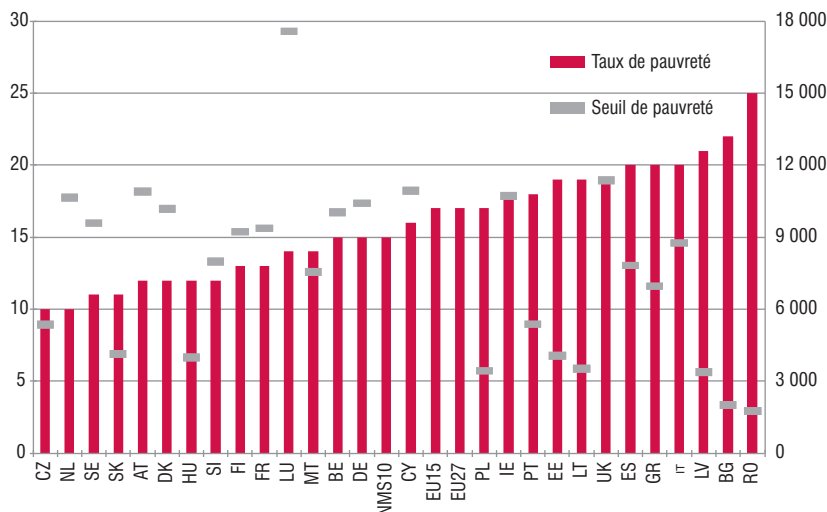
6. Pour une discussion récente des deux approches, on pourra se référer par exemple à OCDE (2009), chapitre 3.

7. Données de la vague 2007 de SILC, dernière vague disponible, généralement relatives à l'année de référence précédente (cf. encadré 1).

8. PPA : parité de pouvoir d'achat, qui est la méthode utilisée pour pouvoir comparer les pouvoirs d'achat dans différents pays.

Graphique 1

Taux et seuil de pauvreté en Europe (2006)



Champ : Population totale.

Sources : SILC vague 2007.

Note de lecture : Le taux de pauvreté est défini à 60 % du revenu médian ; le seuil de pauvreté est exprimé en parité de pouvoir d'achat (pour une année). Pour la République tchèque (CZ), le taux de pauvreté est de 10 % et le seuil de pauvreté est de 5348 euros PPA.

Les taux de pauvreté pour l'Union européenne sont calculés par des moyennes pondérées par les populations nationales des taux de pauvreté nationaux. Échelle de gauche : taux de pauvreté en %. Échelle de droite : seuil de pauvreté en euros PPA.

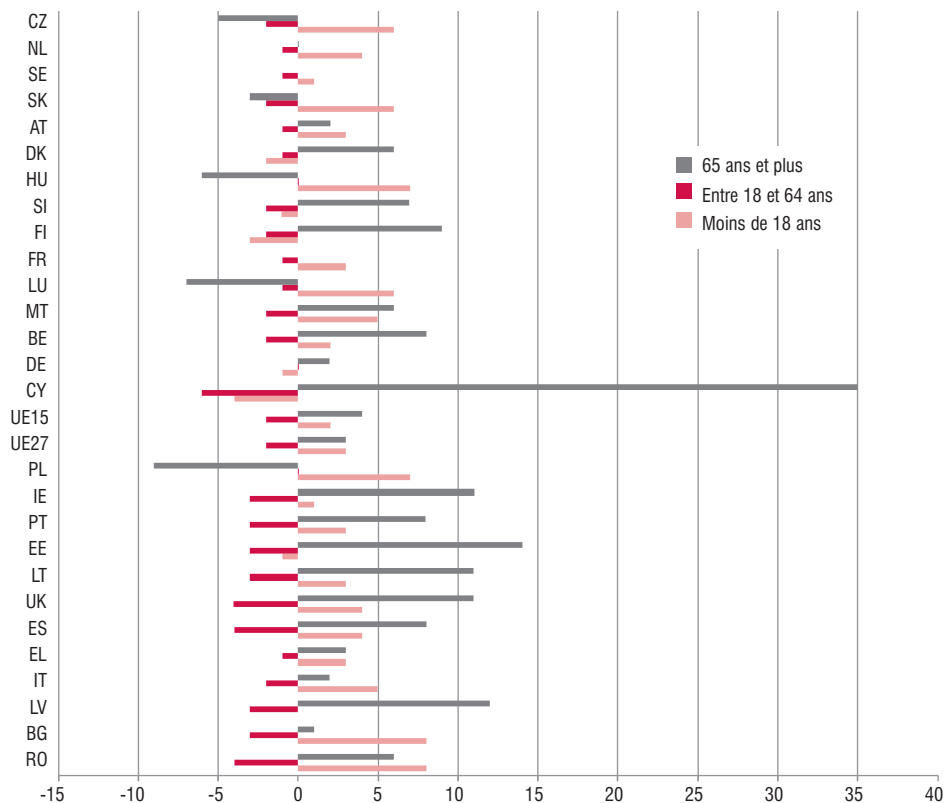
Voir en annexe les abréviations utilisées pour désigner les pays.

Le taux de pauvreté monétaire est moins élevé en France (13 %) que pour la moyenne de l'UE15 (17 %, graphique 1). Il en est de même pour la République tchèque et les Pays-Bas (10 %), et dans une moindre mesure pour la Suède, le Danemark, la Hongrie ainsi que l'Autriche (entre 11 % et 12 %). Inversement, les États du sud de l'Europe (Grèce, Italie, Espagne, Portugal) présentent des taux supérieurs (proches de 20 %), ainsi que le Royaume-Uni et l'Irlande ou encore la Roumanie, la Bulgarie et la Lettonie. Pour ces trois derniers pays, un taux de pauvreté élevé se conjugue avec un seuil de pauvreté faible, ce qui n'est pas toujours le cas du fait des écarts relatifs de niveau de vie entre les pays.

Les États qui ont de meilleures performances que la moyenne européenne en termes de pauvreté totale n'ont pas systématiquement des performances meilleures que la moyenne pour chacune des tranches d'âge (0-17 ans, 18-64 ans et plus de 65 ans) (graphique 2).

Graphique 2

Taux de pauvreté par tranche d'âge (2006)



Champ : Population totale.

Sources : SILC vague 2007, revenus 2006 (sauf UK 2007 et IE 2006-2007).

Note de lecture : On présente pour les trois tranches d'âge l'écart au taux de pauvreté global de chaque pays. Ainsi, pour l'Union à 27, les taux de pauvreté des enfants et des plus de 65 ans sont de 3 points plus élevés que pour la population générale. Les pays sont classés par taux de pauvreté de la population totale croissante.

Dans tous les pays, les 18-64 ans ont des taux de pauvreté plus faibles ou proches de la moyenne. C'est notamment le cas en France, bien que de manière relativement moins marquée que dans de nombreux autres pays. Ainsi, parmi les pays ayant les taux de pauvreté les plus faibles, le taux de pauvreté parmi les 18-64 ans (Slovaquie, République tchèque et Pays-Bas) est également relativement bas. Quelques pays font toutefois exception, avec des taux de pauvreté des 18-64 ans égaux à ceux de la moyenne nationale, comme l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie (ils diffèrent de 1 point pour l'UE25 et de 2 points pour l'UE15).

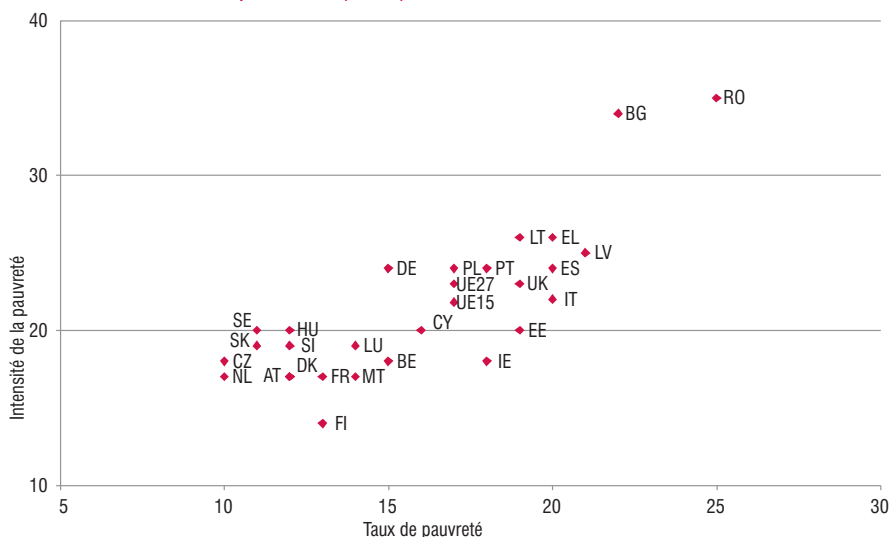
Inversement, les enfants (notamment en Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Luxembourg, République tchèque, Slovaquie, Italie et Malte) et les plus de 65 ans (notamment à Chypre⁹, dans les pays baltes, au Royaume-Uni, en Irlande, en Finlande, en Espagne et au Portugal, en Belgique, à Malte, en Slovénie, en Roumanie et au Danemark) ont souvent des taux de pauvreté relativement plus élevés que la moyenne. Il est notable que les taux de pauvreté des enfants (Chypre, Finlande et Danemark) ou des plus de 65 ans (République tchèque, Pologne, Luxembourg et Hongrie) ne sont que rarement inférieurs à la moyenne nationale.

Intensité de la pauvreté

L'indicateur de l'intensité de la pauvreté fournit une information complémentaire sur la situation de revenu des personnes pauvres: il représente l'écart entre le revenu médian de cette population et le seuil de pauvreté (exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté). Cet indicateur apporte une information sur les évolutions de la répartition des revenus de la population pauvre alors que les évolutions du taux de pauvreté apportent une information sur l'évolution relative des revenus des personnes dont le revenu est proche du seuil de pauvreté.

Graphique 3

Taux et intensité de la pauvreté (2006)



Champ : Population totale.

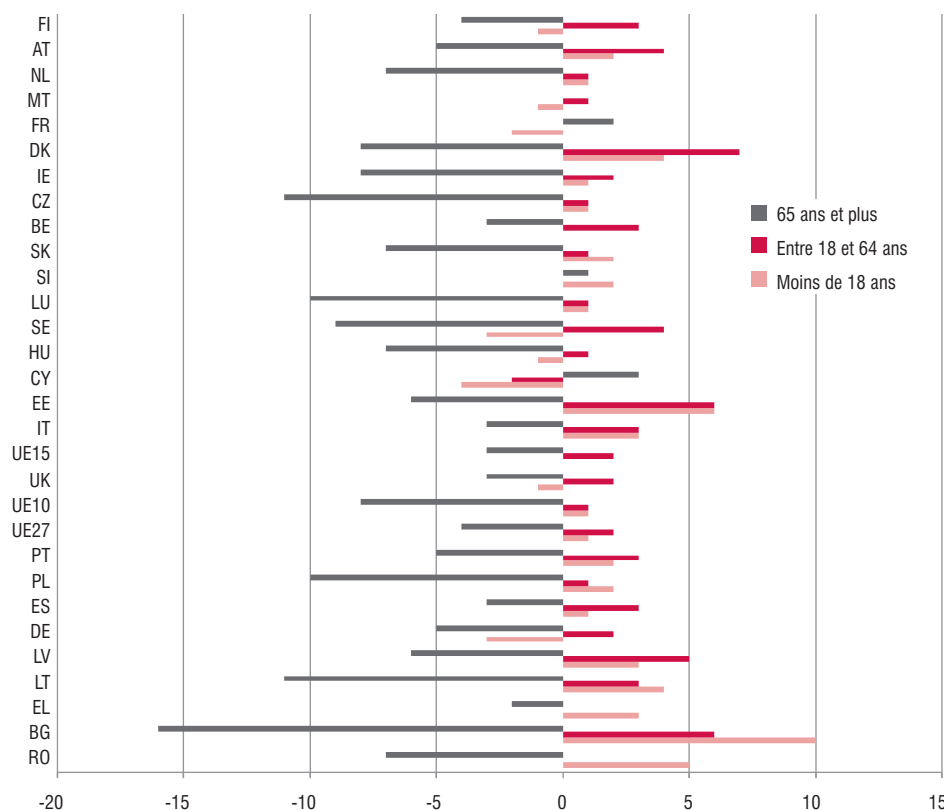
Sources : SILC vague 2007, cf. graphiques 1 et 2.

9. Chypre présente la particularité d'avoir un taux de pauvreté des personnes âgées cinq fois plus élevé que le taux de pauvreté des 0-64 ans (52% contre 11%). Plusieurs facteurs peuvent expliquer un tel phénomène : faiblesse de la pension minimale, et modalités de la prise en compte des carrières dans le régime en place avant 1980. Ce niveau de taux de pauvreté ne rend pas compte cependant d'éventuelles formes de solidarité informelle entre les générations.

L'intensité de la pauvreté est de 23% en Europe (UE27) et est généralement plus forte dans les pays qui ont un taux de pauvreté plus élevé (graphique 3), en particulier dans les nouveaux États membres (comme la Bulgarie et la Roumanie et dans une moindre mesure en Lituanie, en Lettonie ou en Pologne), mais aussi en Grèce, au Portugal ou en Espagne. À l'inverse, la France partage avec quelques États membres (Pays-Bas, Autriche, Danemark, Malte et Irlande) un des niveaux d'intensité de la pauvreté les plus faibles en Europe (17%), seule la Finlande ayant un niveau moindre, de 14%. Ce niveau relativement faible indique que le revenu médian des personnes pauvres en France est relativement peu éloigné du seuil de pauvreté, ce qui reflète très probablement le rôle du système de minima sociaux.

Graphique 4

Intensité de la pauvreté par tranche d'âge (2006)



Champ : Population totale.

Sources : SILC vague 2007, revenus 2006 (sauf UK 2007 et IE 2006-2007).

Note de lecture : On présente pour les trois tranches d'âge l'écart au niveau de l'intensité de la pauvreté de la population totale. Ainsi pour, l'Union à 27, l'intensité de la pauvreté des enfants est de 1 point supérieure à la moyenne, celle des 18-64 ans de 2 points et celle des plus de 65 ans est de 4 points plus élevée que pour la population générale. Les pays sont classés par intensité de la pauvreté croissante.

Néanmoins, alors qu'en général en Europe l'intensité de la pauvreté est relativement plus faible parmi les plus de 65 ans et est relativement plus élevée chez les personnes d'âge actif et les enfants, la France se trouve dans une situation relativement atypique dans la mesure où l'intensité de la pauvreté est relativement plus élevée parmi les plus de 65 ans et relativement plus faible parmi les moins de 18 ans (graphique 4).

La pauvreté non monétaire, une approche en conditions de vie

Deux nouveaux indicateurs de pauvreté matérielle ont été adoptés en 2009 (après plus de deux ans de travaux) : un indicateur primaire de pauvreté en conditions de vie et un indicateur secondaire portant sur son intensité.

L'indicateur de pauvreté en conditions de vie est égal à la proportion de personnes possédant au moins 3 des 9 caractéristiques retenues supposées représentatives des difficultés financières et du nonaccès à des biens durables (encadré 2). Cet indicateur est complété par un indicateur (secondaire) d'intensité de la pauvreté en conditions de vie égal à la moyenne du nombre d'items dont les ménages pauvres en conditions de vie sont démunis.

Le choix de ces indicateurs a fait l'objet de nombreux débats et reste provisoire à ce stade. En effet, le suivi sur plusieurs années de ces indicateurs devrait permettre de mieux évaluer leur qualité. Le module spécifique 2009 de SILC devrait ainsi permettre d'affiner la liste des critères de privation retenus (encadré 2). Quarante nouveaux items seront testés dans ce module, dont vingt relatifs à des privations vécues par les enfants. De plus, la pertinence des neuf critères retenus pour construire l'indicateur primaire sera réévaluée au travers de l'enquête Eurobaromètre en 2011-2012.

Encadré 2

L'indicateur communautaire de pauvreté en conditions de vie

La définition d'un taux de pauvreté en conditions de vie a été rendue difficile par le choix limité d'items de conditions de vie disponibles dans l'enquête SILC. La liste actuelle d'items est en effet issue de l'ancienne enquête européenne PCM et avait été à l'origine choisie afin d'analyser les conditions de vie en Europe avant l'élargissement.

Pour y remédier, il a été procédé en deux étapes. Dans un premier temps, un groupe de travail dirigé par Eurostat a été chargé d'analyser l'enquête SILC actuelle et de proposer sur cette base un indicateur portant à la fois sur les difficultés financières du ménage et la possession de biens durables. Dans un second temps, l'objectif est d'adapter SILC afin de mieux mesurer l'ensemble des domaines essentiels de privation matérielle. Pour cela, le groupe de travail a pu mobiliser, en février 2007, l'enquête de consensus Eurobaromètre afin de connaître les items considérés comme essentiels par les citoyens européens. Cette enquête a également permis d'évaluer des items déjà présents dans l'enquête. À partir de ces résultats, une nouvelle liste d'items a été proposée et sera reprise dans un module spécifique de l'enquête SILC en 2009.

La liste initiale d'items contenus dans SILC comprenait quatorze items : cinq portant sur les difficultés financières, quatre sur l'accès aux biens durables et enfin cinq autres sur la qualité du logement. Il a été décidé de construire deux types d'indicateurs : l'un regroupant les deux premières dimensions (difficultés financières et non-accès à certains biens durables) et l'autre portant exclusivement sur la qualité du logement. Le groupe de travail a vérifié que les neuf items prévus pour le premier indicateur étaient représentatifs d'une situation de pauvreté en conditions de vie, dans le sens où ils devaient respecter quatre critères : refléter l'absence d'un élément de conditions de vie commun à une majorité ou à une grande partie de la population de l'Union européenne et de la plupart des États membres ; permettre des comparaisons internationales, c'est-à-dire avoir la même valeur informative quel que soit le pays ; permettre des comparaisons dans le temps ; être sensible au niveau de vie des ménages. Les neuf items de privation matérielle retenus sont les suivants :

Les difficultés financières du ménage regroupent les items suivants :

- Le ménage ne peut pas faire face à des dépenses inattendues ;
- Le ménage ne peut s'offrir une semaine de vacances annuelle hors de son domicile ;
- Le ménage ne peut pas payer ses engagements (loyer ou emprunt, facture, remboursement de crédit) ;
- Le ménage ne peut pas s'offrir un repas avec de la viande, du poulet ou du poisson au moins tous les deux jours ;
- Le ménage ne peut pas garder son domicile suffisamment chaud.

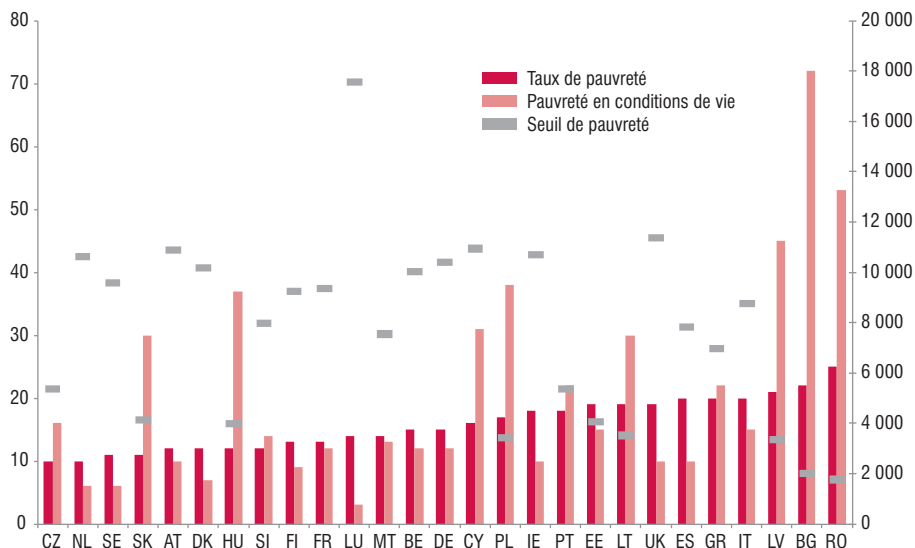
L'accès à des biens durables regroupe les items suivants :

- Le ménage ne possède pas de machine à laver ;
- Le ménage ne possède pas de TV couleur ;
- Le ménage n'a pas de téléphone ;
- Le ménage n'a pas de voiture.

Ce nouvel indicateur permet néanmoins de compléter l'analyse de la pauvreté. Il est ainsi peu surprenant d'observer que les plus forts taux de pauvreté en conditions de vie sont observés dans les nouveaux États membres. En effet, du fait d'une distribution des revenus plus étroite héritée pour certains de l'époque communiste, le taux de pauvreté monétaire relative ne donne qu'une image partielle de la pauvreté en conditions de vie vécue par ces populations (même si la prise en compte des niveaux des seuils de pauvreté en PPA lève en partie ces difficultés). Dans les pays qui enregistrent des taux de pauvreté en conditions de vie plus élevés, ce taux est souvent nettement supérieur à celui de la pauvreté monétaire (graphique 5). C'est le cas dans une majorité de nouveaux États membres : plus particulièrement en Roumanie et en Bulgarie, mais aussi en Lituanie et en Lettonie, en Pologne, en Hongrie, à Chypre et en Slovaquie. Inversement, dans les pays qui connaissent des taux de pauvreté en conditions de vie faibles, ce taux est généralement inférieur à celui de la pauvreté monétaire.

Graphique 5

Pauvreté monétaire, pauvreté en conditions de vie et seuil de pauvreté (2006)



Champ : Population totale.

Sources : SILC vague 2007, revenus 2006 (sauf UK 2007 et IE 2006-2007).

Note : Les seuils de pauvreté sont exprimés en parité de pouvoir d'achat. Échelle de gauche : taux de pauvreté monétaire et de pauvreté en conditions de vie en %. Échelle de droite : seuil de pauvreté en euros PPA. Pour la République tchèque, le taux de pauvreté monétaire relative est de 10 %, le taux de pauvreté en conditions de vie est de 16 % et le seuil de pauvreté est de 5 348 euros PPA.

Les conditions de logement

Les travaux sur la mesure de la privation matérielle ont ouvert la voie à une mesure spécifique de cette privation dans le domaine du logement. Dans sa forme actuelle, l'enquête SILC contient en effet un certain nombre d'items permettant d'évaluer la qualité et la taille du logement (fuites et humidité ; présence d'une douche ou d'une baignoire et de toilettes ; présence de toilettes intérieures à usage exclusif du ménage ; obscurité ; nombre de pièces) et d'estimer le coût du logement supporté par les ménages. Il est ainsi possible d'établir trois types de privations relatives au logement : l'accès financier au logement, la qualité du logement et le surpeuplement.

Après un examen fondé sur les analyses d'Eurostat, le sous-groupe indicateurs a adopté une position provisoire en retenant à ce stade deux indicateurs secondaires : le premier porte sur les situations de coût excessif du logement et le second sur le surpeuplement. Le souhait de l'ISG et de la Commission européenne est d'adopter d'ici quelques années un ou deux indicateurs primaires liés aux difficultés de logement. Cela implique d'avoir analysé tant les évolutions des indicateurs secondaires et de contexte adoptés que les résultats du module spécifique au logement prévu pour l'enquête SILC en 2012.

Les évolutions de la pauvreté

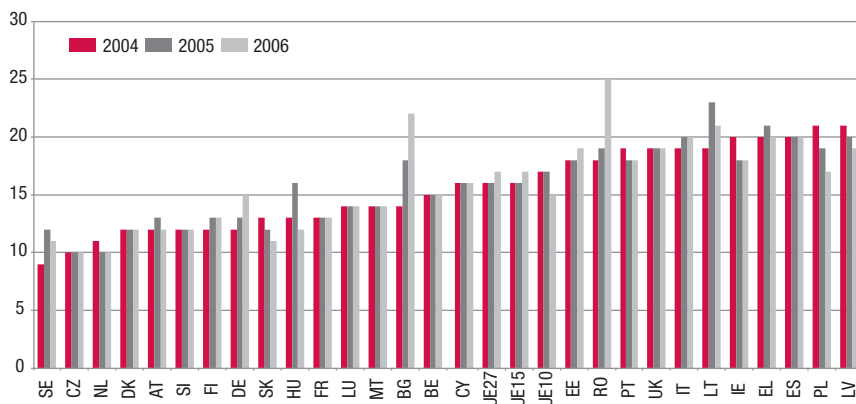
Évolutions de la pauvreté monétaire relative et en conditions de vie

Les taux de pauvreté monétaire ou en conditions de vie sont restés stables en moyenne en Europe au milieu des années 2000. Il convient toutefois de souligner que l'information n'est disponible que pour quelques années récentes (les données sont généralement disponibles avec un délai de deux ans au moins) : on disposait au moment de la rédaction de cet article de données harmonisées pour les 27 États membres pour les vagues 2005 à 2007 de SILC, soit pour trois années (encadré 1).

La pauvreté monétaire (relative) est restée stable pour l'UE27 sur la période 2004-2006, les évolutions étant toutefois sensibles dans certains États (graphique 6). L'ensemble des anciens États membres enregistre sur ces trois années une hausse qui est toutefois trop faible pour être significative. Parmi les anciens États membres, l'augmentation est néanmoins sensible en Allemagne (+3 points) et dans une moindre mesure en Suède (+2 points), pays qui connaissaient toutefois en début de période des taux de pauvreté relativement bas. Inversement, le taux de pauvreté diminue de 2 points en Irlande, qui connaissait en début de période un taux de pauvreté relativement élevé. Les évolutions dans les nouveaux États membres sont davantage contrastées, avec une légère diminution pour les dix entrants en 2004 (en particulier de 4 points en Pologne), tandis que la hausse est significative en Bulgarie (+8 points) et en Roumanie (+7 points). Il est notable de constater que les évolutions de l'intensité de la pauvreté ont été souvent similaires à celles du taux de pauvreté.

Graphique 6

Évolution des taux de pauvreté relative par pays (2004-2006)



Sources : SILC vagues 2005, 2006 et 2007, années de revenus 2004, 2005 et 2006.

Note : Les pays sont classés par niveau de taux de pauvreté croissant au cours de la première année.

Les évolutions moyennes de la pauvreté en conditions de vie sont également très limitées, le taux restant stable sur les trois années d'observation, cette stabilité globale masquant toutefois un fort mouvement de rattrapage des dix nouveaux États membres depuis 2004 (tableau 1).

Tableau 1

Évolution de la pauvreté monétaire et en conditions de vie (en %)

	1994	1997	2000	2004	2005	2006
Pauvreté monétaire						
UE15	17	15	15	16	16	17
UE10	/	/	/	17	17	15
EU27	/	/	/	16	16	16
Pauvreté en conditions de vie						
UE15	/	/	/	12	12	12
UE10	/	/	/	43	38	33
EU27	/	/	/	16	16	16

Sources : Eurostat.

Note : Les données 2004-2006 sont issues des vagues SILC 2005-2007 et les données des vagues 1995, 1998 et 2001 du panel communautaire correspondent aux années de revenu 1994, 1997 et 2000.

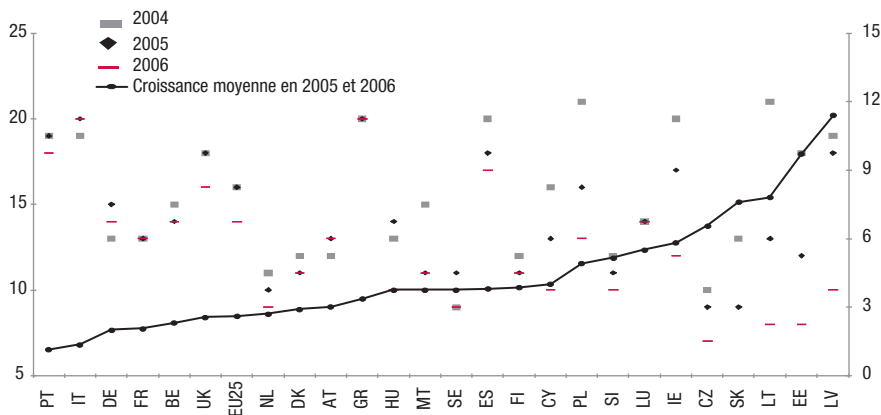
Évolutions du taux de pauvreté ancré dans le temps

Les évolutions du taux de pauvreté monétaire sont souvent relativement inertes en regard des évolutions de la croissance et de l'emploi, car elles reflètent les évolutions de la structure de la distribution des revenus. Par exemple, si le niveau de vie de chaque habitant d'un pays était divisé par deux ou doublé, le nombre de pauvres au sens monétaire relatif resterait par définition le même. L'indicateur de pauvreté ancré dans le temps présente à cet égard des propriétés complémentaires, car il informe sur l'évolution des revenus des populations dont le niveau de vie est proche du seuil de pauvreté. Cet indicateur reflète en effet la proportion de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté d'une année donnée (ensuite revalorisé par l'indice des prix). Il permet ainsi d'identifier les situations où le revenu des personnes pauvres (ou proches de la pauvreté) évoluerait plus ou moins vite que l'indice des prix.

Entre 2004 et 2006, le taux de pauvreté ancré dans le temps a légèrement décru dans l'UE 25, reflétant des baisses significatives dans les pays ayant connu des taux de croissance plus élevés (graphique 7). En effet, presque tous les pays ayant eu des taux de croissance annuels du PIB élevés (au-dessus de 5 %) ont enregistré des baisses significatives du taux de pauvreté ancré dans le temps (au seuil de 2004). À l'inverse, pour les pays qui ont connu des taux de croissance compris entre 2 % à 5 % (mis à part pour l'Espagne, Malte et Chypre), les évolutions des taux de pauvreté ancrés dans le temps ne sont pas toujours significatives et parfois orientées à la hausse pour certaines années (notamment en Allemagne et en Suède). L'évolution dans les deux pays ayant connu une croissance inférieure à 2 % (Portugal, Italie) paraît également peu significative.

Graphique 7

Pauvreté monétaire ancrée dans le temps (seuil fixé au niveau de 2004) et niveau moyen de croissance du PIB en 2005 et 2006



Champ : UE25.

Sources : Eurostat (SILC vagues 2005, 2006 et 2007, correspondant aux données de revenus 2004, 2005 et 2006) et comptabilité nationale.

Note de lecture : Les pays sont classés par évolution annuelle moyenne croissante du PIB en volume pour les années 2005 et 2006. Taux de pauvreté échelle de gauche, croissance échelle de droite. Par exemple, pour l'Union à 25, la croissance était de 2,6 % en moyenne et le taux de pauvreté ancré dans le temps est passé de 16 points pour la vague 2005 (revenus 2004) de SILC à 14 points pour la vague 2007 (revenus 2006) de SILC.

Les principales dimensions d'analyse retenues dans le débat communautaire

Dans le cadre communautaire, les rapports conjoints annuels sur la protection sociale et l'inclusion sociale permettent une revue régulière de l'évolution des indicateurs communs et incluent des parties analytiques couvrant chacune des trois branches de la MOC (inclusion, retraites, santé). En outre, ces dernières années, le CPS et son sous-groupe indicateurs (ISG) ont approfondi l'analyse de certains thèmes soit à l'occasion de groupes de travail conjoints (ou *task force*) spécifiques sur certains sujets, soit au travers de rapports spécifiques adoptés par le CPS.

Ainsi, les trois dimensions qui ont fait l'objet d'analyses plus développées dans le champ de la pauvreté représentent la grande majorité des personnes pauvres en Europe (UE25) : la pauvreté en emploi (20 % du total des personnes pauvres), celle des enfants (24 %) et celle des retraités ou des personnes de plus de 65 ans (22 %) ¹⁰. Ces dimensions sont en cohérence avec l'évolution de l'approche de la

10. Les autres personnes pauvres étaient soit au chômage (12 %), soit dans d'autres situations d'inactivité (22 %) (sources : vague 2006 de SILC).

pauvreté au sein du processus de la MOC, qui a abouti récemment à l'adoption de principes communs pour l'inclusion active.

Pauvreté et emploi

L'indicateur du taux de travailleurs pauvres

La pauvreté laborieuse (ou taux de travailleurs pauvres) mesure la proportion de personnes qui occupent un emploi et qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian). Plus précisément, cet indicateur est calculé en utilisant la variable de «situation d'activité la plus fréquente»¹¹ et est assorti d'une décomposition par genre (Lelièvre, 2004).

Les travaux communautaires

La pauvreté laborieuse a fait l'objet d'un suivi régulier au plan communautaire, dans les différents rapports conjoints. Plus récemment, la Commission européenne a mis en place fin 2008 une *task force* conjointe du CPS et de son sous-groupe indicateurs (CPS-ISG) sur les interactions entre croissance, protection sociale et emploi afin de préparer les discussions relatives à la révision de la stratégie de Lisbonne¹². Le rapport de cette *task force* (ISG-CPS, 2009) met en avant quatre messages clés dont les deux premiers sont relatifs à la pauvreté, avec un accent sur les liens entre pauvreté et emploi. Le premier message porte sur les évolutions de moyen terme des inégalités et de la pauvreté et le second sur les tendances de l'emploi en lien avec la pauvreté et l'exclusion¹³.

Avoir un emploi constitue une protection forte contre le risque de pauvreté

Les travaux européens confirment qu'avoir un emploi reste la meilleure protection contre la pauvreté, puisque le risque de pauvreté des adultes en âge de travailler et sans emploi ou inactifs est plus de trois fois plus élevé que celui des personnes en emploi (27% contre 8%). Ce taux atteint 43% pour les chômeurs (graphique 8).

Le taux de travailleurs pauvres varie fortement en Europe, allant de 3% à 4% en République tchèque, en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas et en Finlande, mais atteint 13% à 14% en Pologne et en Grèce et même 18% en Roumanie. De même, le niveau d'exposition à la pauvreté des chômeurs varie fortement selon les pays. Il est très élevé (supérieur à 50%) dans certains nouveaux États membres (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie), mais aussi en Allemagne et au Royaume-Uni. Ces écarts nationaux sont liés aux différences des niveaux de prestations, mais également aux

11. Un individu est considéré en emploi lorsqu'il occupe un emploi au moins la moitié du nombre de mois retenus dans le calendrier d'activité.

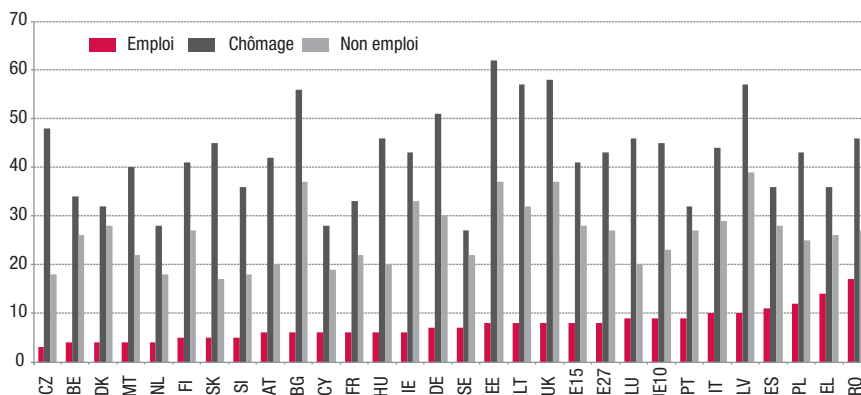
12. L'ampleur de la crise économique en cours a également conduit à intégrer le suivi de la crise, tant en ce qui concerne les développements de court terme que les leçons des expériences de crises passées.

13. Les deux derniers messages portent sur les évolutions de long terme des systèmes de protection sociale, notamment de retraites et de santé, en lien avec les évolutions de dépenses et sur la vulnérabilité des différents États membres face à la crise et en mettant l'accent sur le rôle de soutien de la protection sociale, son impact contra-cyclique (effet de stabilisateur automatique) mais aussi les potentiels risques d'effets d'hystérèse.

différences de caractéristiques des personnes qui sont sans emploi, ainsi qu'aux différents types de ménage qui sont touchés.

Graphique 8

Pauvreté monétaire de la population en âge de travailler par situation d'activité en 2006



Champ : Population en âge de travailler (18 ans et plus).

Sources : SILC vague 2007, revenus 2006 (sauf UK 2007 et IE 2006-2007).

Il est notable que dans la plupart des pays le taux de travailleurs pauvres est peu différent pour les hommes et les femmes. Dans un certain nombre de pays, il est d'ailleurs un peu plus élevé pour les hommes (Danemark, Malte, Hongrie, Suède, Espagne, Lituanie, Pologne et Grèce) alors qu'en Estonie et en Lettonie les femmes font face à un risque un peu plus élevé que les hommes¹⁴.

Mais avoir un emploi n'est pas une garantie et l'intensité de l'emploi joue un rôle primordial

L'emploi n'est cependant pas une garantie contre la pauvreté et les travailleurs pauvres représentent en Europe un tiers environ de la population pauvre en âge de travailler. Les travaux communautaires soulignent que la pauvreté au travail est liée à la fois à des déterminants individuels et familiaux. Le niveau de vie des personnes en emploi est en effet directement lié au niveau de salaire, lui-même dépendant du niveau de qualification et de la nature de l'emploi occupé. Certaines études indiquent notamment que les personnes en emploi non standard ont généralement, à niveau de formation et d'expérience identique, un salaire horaire plus faible (ISG-CPS, 2009).

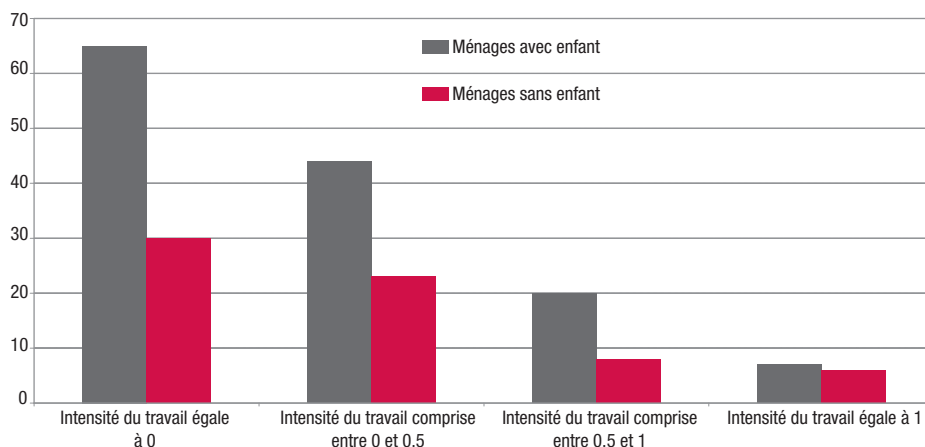
Leur niveau de vie dépend aussi de la composition de leur ménage ainsi que de la situation professionnelle de leur conjoint éventuel. La pauvreté au travail est en

14. Ces différences renvoient aux différences constatées entre les ménages seuls et les familles monoparentales. Le taux de pauvreté laborieuse est plus élevé pour les hommes seuls que pour les femmes seules, même s'il est également élevé pour les familles monoparentales, où les femmes sont davantage représentées.

effet souvent liée à une faible intensité du travail au sein des ménages, c'est-à-dire des situations où tous les adultes du ménage ne sont pas en emploi ou ne travaillent pas suffisamment longtemps sur l'année pour que leurs revenus dépassent le seuil de pauvreté (soit qu'ils travaillent trop peu d'heures hebdomadaires, soit qu'ils travaillent seulement une partie de l'année, encadré 1). Les ménages ayant une intensité de travail inférieure à 50% ont un risque de pauvreté sensiblement plus élevé que les autres (graphique 9), même s'il reste inférieur à celui des ménages sans emploi.

Graphique 9

Pauvreté monétaire des personnes par type de ménage et niveau d'intensité de travail (2006)



Champ : Population totale.

Sources : SILC vague 2007, revenus 2006 (sauf UK 2007 et IE 2006-2007).

Note : L'intensité de travail est mesurée par un coefficient (qui va de 0 à 1) qui donne une indication sur la durée de travail réalisée par le ménage au cours d'une année : une valeur de 0 indique qu'aucune personne n'a travaillé au cours de l'année, une valeur de 1 indique que les deux adultes ont travaillé toute l'année (quelle que soit la durée de travail hebdomadaire).

Alors que les ménages de parents isolés et d'adultes seuls sont particulièrement exposés à la pauvreté, la pauvreté des ménages avec des enfants varie de manière beaucoup plus nette avec l'intensité de l'emploi que celle des ménages sans enfant.

Les enfants pauvres

Le travail mené sur l'analyse de la pauvreté et du bien-être des enfants trouve son origine dans les conclusions du Conseil de mars 2006 invitant les États membres à prendre « les mesures nécessaires afin de réduire rapidement et sensiblement la pauvreté touchant les enfants, en donnant à tous des chances égales, quelle que soit leur origine sociale ». Cette question, qui était déjà une priorité politique de premier ordre pour plusieurs États membres, en particulier pour le

Royaume-Uni et l'Irlande¹⁵, est ainsi devenue un enjeu important dans le cadre de la MOC. Outre le rapport présenté succinctement dans cette section, les années 2006 et 2007 ont été l'occasion de plusieurs initiatives au niveau européen : suivi spécifique des États membres dans le cadre de leur rapport national et organisation d'une revue par les pairs centrée sur cette question¹⁶.

Dans ce contexte, un groupe de travail du sous-groupe indicateurs du CPS a préparé un rapport (UE, 2008a) sur la pauvreté et le bien-être des enfants dans l'Union, adopté en janvier 2008, qui couvre trois dimensions : une analyse approfondie de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants dans l'UE27, une revue des méthodes de suivi et d'évaluation dans les États membres et enfin des recommandations pour améliorer le suivi aux niveaux européen, national et local.

En cohérence avec les indicateurs disponibles, le rapport a focalisé l'analyse sur la pauvreté monétaire des enfants et ses déterminants, même si quelques indicateurs non monétaires ont été présentés (privations matérielles, niveau d'éducation des enfants, situation des enfants de parents immigrés). Le rapport identifie trois déterminants majeurs de la pauvreté monétaire des enfants : en premier lieu les caractéristiques sociodémographiques des familles (comme la composition familiale, l'âge, le niveau d'éducation), en deuxième lieu la situation des parents sur le marché du travail (comme l'accès à l'emploi, la durée du travail) et en troisième lieu la nature des interventions publiques et en particulier des transferts sociaux. Ce rapport s'appuie sur les données de la vague 2005 de l'enquête EU-SILC relative aux revenus de l'année 2004.

La pauvreté des enfants est souvent plus élevée que la moyenne

Si la pauvreté des enfants et la pauvreté totale dans la population sont corrélées, la première est toujours (à quelques rares exceptions près) supérieure à la seconde (graphiques 2 et 10). Au moment de l'étude, on dénombrait 19 millions d'enfants pauvres dans l'UE27, soit 19% des personnes de 0 à 17 ans, contre 16% pour la population totale (données relatives à la vague 2005 de SILC).

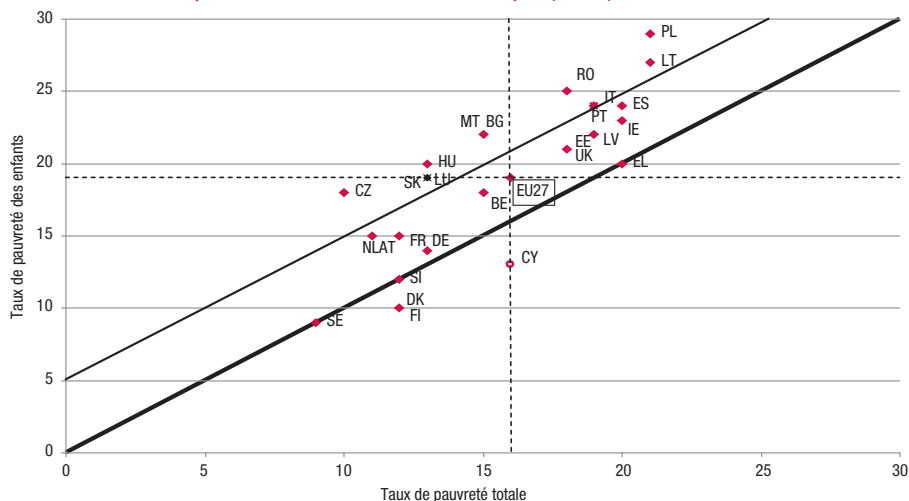
Le risque de pauvreté des enfants dépassait 20% dans la moitié des pays, les situations étant toutefois contrastées en Europe. Dans les pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande), ainsi que dans quelques pays continentaux dont la France, le taux de pauvreté des enfants est le plus bas (moins de 15%). En revanche, dans de nombreux nouveaux États membres et dans les États du sud de l'Europe, il est nettement plus élevé.

15. Puis plus tard pour les Pays-Bas, la Lettonie, la Lituanie, Malte et la Hongrie (Haut Commissaire aux Solidarités actives, 2009).

16. Revue par les pairs sur le thème « Un bon départ dans la vie (*Sure Start*) », organisée par le Royaume-Uni en mai 2006.

Graphique 10

Pauvreté totale et pauvreté des enfants en Europe (2004)



Champ : UE27.

Sources : SILC, 2005.

Note : On a tracé sur l'axe horizontal le taux de pauvreté total et sur l'axe vertical le taux de pauvreté des enfants. Les lignes pointillées correspondent à la moyenne de l'UE (pondérée). Les lignes continues indiquent comment la pauvreté des enfants se compare au taux de pauvreté de la population totale dans chaque pays. Le taux de pauvreté des enfants est au-dessous du taux de pauvreté global si le pays est situé au-dessous de la ligne épaisse, le taux de pauvreté des enfants est plus de 5 points plus élevé que le taux de pauvreté global si un pays est situé au-dessus de la ligne mince.

Un rôle important des transferts sociaux...

En moyenne, les transferts sociaux (hors pensions) réduisent le risque de pauvreté d'environ un tiers en Europe : en l'absence de ces transferts, le taux moyen de pauvreté aurait été en 2004 pour l'UE25 de 26%, contre 16% après transferts. L'impact des transferts sociaux sur le risque de pauvreté est plus élevé pour les enfants (19% après transferts hors pensions contre 33% avant). Cet effet plus élevé pour les enfants intervient dans la plupart des pays. Dans les pays nordiques, en France, en Autriche, en Slovénie, en Irlande et en Allemagne, l'effet des transferts sociaux (hors pensions) sur le risque de pauvreté est particulièrement net : il est relativement élevé en moyenne et l'effet pour les enfants y est plus favorable que la moyenne nationale.

... et de la situation d'emploi des parents

En moyenne dans l'UE, alors que le taux de pauvreté des enfants est de 19%, il est nettement plus élevé pour les enfants qui vivent dans des ménages avec une faible intensité d'emploi. Ainsi, alors que parmi les enfants vivant dans des ménages formés de couples et d'enfants 16% sont pauvres, cette fraction tombe à 7% si les deux parents travaillent à temps plein et atteint 73% si aucun des parents ne travaille. De même, alors que parmi les enfants vivant dans des ménages monoparen-

taux 32% sont pauvres, cette fraction tombe à 15% si le parent travaille à temps plein et atteint 30% s'il travaille à temps partiel et 65% s'il ne travaille pas.

De plus, l'accès au travail est particulièrement discriminant pour les ménages avec des enfants : alors que le taux de pauvreté au travail est de 10% pour les personnes dans des ménages avec des enfants, il n'est que de 6% pour celles vivant dans des ménages sans enfant, ce qui reflète à la fois l'effet à la baisse pour un revenu donné lié à la présence d'enfants, mais aussi l'effet à la baisse sur l'intensité de travail dans le ménage de la présence d'enfants. À cet égard, le rapport souligne que la capacité de parents à participer au marché du travail dépend à la fois des politiques qui soutiennent l'emploi parental (particulièrement l'emploi des mères) et d'une bonne conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, qui dépend notamment de la disponibilité et de l'accessibilité des services (en particulier de garde d'enfants).

Typologie des États membres

Le rapport établit une typologie des situations de pauvreté des enfants dans les États membres en fonction des trois dimensions principales identifiées : l'emploi des ménages (indicateur de la part des enfants vivant dans un ménage sans emploi), la pauvreté en emploi (indicateur de la part des enfants vivant dans un ménage en situation de pauvreté au travail) et enfin la redistribution (indicateur de l'impact des transferts sociaux sur le taux de pauvreté infantile). Cette typologie fait apparaître quatre groupes de pays (hors Bulgarie et Roumanie pour lesquels l'ensemble des données n'étaient pas disponibles, tableau 2) :

- Le premier groupe (A) réunit les pays qui ont en commun un faible taux de pauvreté des enfants du fait de bonnes performances pour les trois dimensions retenues. Il comprend les pays nordiques (Danemark, Suède et Finlande) ainsi que deux pays continentaux (Autriche et Pays-Bas) et deux nouveaux États membres (Chypre et Slovaquie).
- Un deuxième groupe (B) réunit les pays ayant des performances hétérogènes en termes de pauvreté des enfants, performances qui sont réduites du seul fait d'un nombre relativement important d'enfants vivant dans des ménages sans emploi. Il comprend, outre la France, deux pays continentaux (Belgique, Allemagne), deux nouveaux États membres (République tchèque et Estonie) ainsi que l'Irlande.
- Un troisième groupe (C) réunit les pays qui ont des niveaux plutôt élevés de pauvreté des enfants, du fait à la fois d'un grand nombre d'enfants vivant dans des ménages sans emploi et d'un grand nombre d'enfants vivant dans des ménages où les parents sont des travailleurs pauvres. Il comprend trois nouveaux États membres (Hongrie, Malte et Slovaquie) et le Royaume-Uni.
- Un quatrième groupe (D) rassemble des pays ayant un niveau élevé de pauvreté infantile, lié à un haut niveau de pauvreté au travail et à un faible rôle des transferts sociaux, même si le nombre d'enfants vivant dans des ménages sans emploi peut y être faible. Il regroupe les pays du sud de l'Europe (Grèce, Espagne, Italie et Portugal) et trois nouveaux États membres (Lettonie, Lituanie et Pologne).

Tableau 2

Situation relative des États membres en termes de pauvreté infantile et au regard de trois facteurs clés de pauvreté

		Pauvreté des enfants	Ménages sans emploi	Pauvreté au travail	Transferts sociaux
			Enfants vivant dans des ménages sans emploi	Enfants vivant dans des ménages touchés par la pauvreté au travail	Impact des transferts sociaux sur la pauvreté des enfants
Groupe A	Suède	+++	++	+++	+++
	Danemark	+++	+	+++	++
	Finlande	+++	++	+++	+++
	Chypre	+++	+	++	-
	Autriche	++	+	+	++
	Slovénie	++	+++	++	++
	Pays-Bas	+	+	+	+
Groupe B	France	++	-	++	++
	Allemagne	++	--	+++	++
	Belgique	+	--	++	+
	Rép. tchèque	-	--	+	+
	Estonie	--	--	+	-
Groupe C	Irlande	-	---	+	+
	Hongrie	-	---	--	++
	Malte	-	--	---	--
	Slovaquie	-	---	-	-
Groupe D	Luxembourg	+	+++	--	+
	Grèce	+	+++	-	---
	Royaume-Uni	+	---	-	+
	Italie	--	++	---	--
	Portugal	--	+	---	--
	Espagne	--	+	---	---
	Lettonie	--	-	-	--
	Lituanie	---	+	---	--
	Pologne	---	-	---	--
BG et RO	Bulgarie	--	---	nd	nd
	Roumanie	--	--	nd	nd

Sources : Commission européenne (2008) sur la base de données SILC de la vague 2005 relatives aux revenus de 2004.

Note : Les six niveaux de performance (de --- à +++) sont obtenus en calculant des scores (écart à la moyenne rapporté à l'écart type) résumant la position relative du pays par rapport à l'UE et la position relative des enfants par rapport à la population totale. S'agissant de la performance en termes de pauvreté infantile, le score total est la somme des scores relatifs, en premier lieu, à l'écart de la pauvreté infantile par rapport à la population totale dans le pays concerné, en deuxième lieu, à l'écart de la pauvreté infantile au niveau national par rapport au niveau européen et, en troisième lieu, à l'écart entre l'intensité de la pauvreté infantile nationale et européenne. S'agissant des deux dimensions « ménages sans emploi » et « pauvreté au travail », les scores sont les sommes des scores relatifs, en premier lieu, à l'écart entre la situation des enfants et celle de la population totale et, en second lieu, à l'écart entre la situation nationale et la situation au niveau européen. Enfin, pour la dimension « impact des transferts sociaux », seul l'écart par rapport au niveau européen est pris en compte.

Pauvreté des personnes âgées

Les principaux travaux communautaires

Les indicateurs de la MOC relatifs à l'adéquation¹⁷ des pensions mettent l'accent sur une approche multidimensionnelle incluant la pauvreté, le niveau de vie relatif des personnes de plus de 65 ans et le taux de remplacement agrégé qui mesure le niveau des pensions des personnes de 65 à 74 ans rapporté aux salaires des personnes de 55 à 64 ans¹⁸. Ces différents indicateurs font l'objet de désagrégations par sexe. La pauvreté des personnes de plus de 65 ans a ainsi fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des rapports conjoints (la liste des indicateurs inclut également un indicateur secondaire de taux de pauvreté des personnes retraitées, qui est néanmoins moins suivi).

Le rapport du CPS (2006) sur les prestations minimales pour les personnes âgées souligne que tous les États membres n'ont pas mis en place de prestations de pensions minimum ou de minimum vieillesse qui soit spécifique aux plus âgés, car dans certains pays les personnes âgées bénéficient des mêmes prestations minimales que les personnes en âge de travailler. Trois types de prestations dont peuvent bénéficier les personnes âgées sont ainsi distingués : les prestations minimales pour les personnes âgées (dont les minima de pensions inclus dans les mécanismes d'assurance retraite), les pensions forfaitaires et les autres prestations d'aide sociale.

Le rapport souligne aussi que la couverture de ce type de prestations varie fortement selon les pays (reflétant des conceptions différentes) et peut être très significative dans certains pays. S'il n'est pas étonnant que la couverture soit proche de 100% dans des régimes de pensions de base universelle (comme au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni), les niveaux de couverture sont également élevés (supérieurs à 50%) en Irlande, mais aussi en Finlande et en Suède (qui ont des pensions minimales sous conditions de ressources basées sur la résidence). Dans les États membres où une pension minimum est intégrée au régime général, la couverture peut être, là aussi, significative et varier de 10% à 50% (10% ou moins en Belgique, en France, en Hongrie, en Autriche, en Pologne et en Slovénie, environ 30% en Espagne, en Italie, au Luxembourg et plus de 50% ou plus en Lettonie et au Portugal). La couverture est en revanche très faible lorsqu'il s'agit des prestations minimales d'aide sociale. Elle varie dans ce cas de 1 à 2% (1% en Lituanie, en Bulgarie, en Slovaquie et 2% en Allemagne).

17. Les indicateurs MOC pensions se réfèrent à trois piliers principaux : l'adéquation, la viabilité financière et la modernisation (essentiellement différences hommes-femmes à ce stade). L'adéquation renvoie à la capacité des systèmes de retraites à assurer à la fois le remplacement des revenus d'activité et le niveau de vie des retraités.

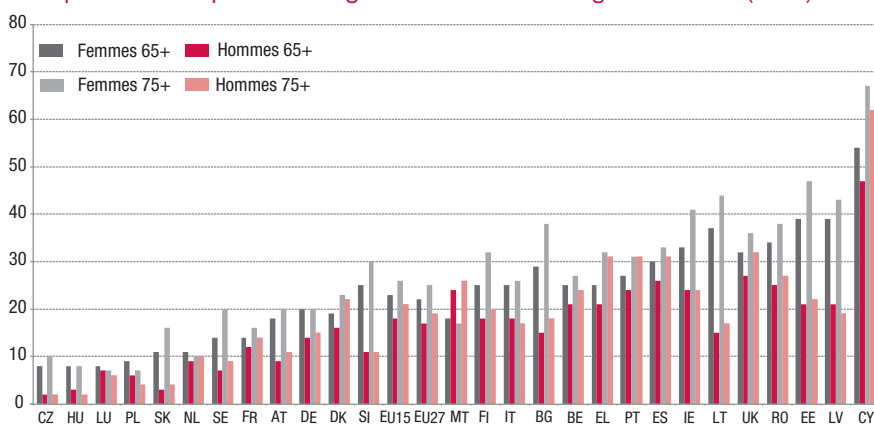
18. Ces indicateurs statiques sont complétés par des indicateurs prospectifs d'évolution des taux de remplacement individuels, calculés de manière théorique sur la base de cas types.

Un taux de pauvreté plus élevé que pour la population générale et qui croît fortement avec l'âge

Ce rapport souligne qu'en dépit des prestations minima souvent plus généreuses que pour les populations en âge de travailler, les plus de 65 ans connaissent un taux de pauvreté plus élevé que le reste de la population dans de nombreux États membres, même si l'intensité de la pauvreté est souvent plus faible, mettant en évidence le rôle des mêmes minima. Dans quelques États membres, la différence entre le taux de pauvreté des 65 ans et plus et celui du reste de la population est particulièrement marquée et dépasse dix points de pourcentage, comme dans les pays baltes, en Irlande, à Chypre¹⁹ et au Royaume-Uni (graphique 2). En France, comme aux Pays-Bas et en Suède, les taux de pauvreté sont très proches entre les plus de 65 ans et le reste de la population.

Graphique 11

Taux de pauvreté des personnes âgées en fonction de l'âge et du sexe (2006)



Sources : SILC vague 2007, revenus 2006 (sauf UK 2007 et IE 2006-2007).

Le rapport relève également que les plus âgés et les femmes sont davantage exposés au risque de pauvreté. Dans presque tous les États membres, les personnes âgées de 75 ans et plus ont en effet un taux de pauvreté plus élevé que les plus de 65 ans (graphique 11). Le taux de pauvreté s'accroît particulièrement sensiblement avec l'âge dans certains pays, comme Chypre, la Grèce, l'Irlande, le Portugal, le Danemark, la Finlande, la Suède, la Lituanie et l'Estonie. Cette hausse du taux de pauvreté parmi les personnes plus âgées tient à plusieurs facteurs. En raison de l'extension progressive de la couverture des régimes de pensions, les cohortes plus anciennes ont souvent accumulé des droits à pension inférieurs. De plus, dans de nombreux pays, l'indexation des pensions liquidées sur les prix se traduit par une diminution progressive de la valeur des pensions par rapport au niveau

19. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le fort taux de pauvreté des plus de 65 ans enregistré à Chypre, cf. note 9.

général des revenus (qui peut être accentuée par le fait que les prestations minimales sont parfois indexées sur les prix et non les salaires, ce qui induit un décrochage progressif par rapport à l'évolution des pensions moyennes). Par ailleurs, pour les plus âgés, les pensions de survie jouent un rôle plus important et en particulier parmi les femmes.

Des différences hommes-femmes marquées

Les femmes de plus de 65 ans ont généralement un risque de pauvreté plus élevé que les hommes de plus de 65 ans²⁰, et ceux-ci ne sont dans l'ensemble pas plus exposés au risque de pauvreté que les hommes plus jeunes. Ces différences entre les sexes sont toutefois parfois faibles comme en France (mais aussi en Belgique, au Danemark, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Portugal), mais elles tendent généralement à s'accroître pour les cohortes les plus anciennes (âgées de 75 ans et plus)²¹.

Une intensité de la pauvreté souvent plus faible que celle de l'ensemble de la population

Les personnes plus âgées pauvres ont le plus souvent un revenu plus proche du seuil de pauvreté que le reste de la population. L'intensité de la pauvreté des personnes âgées est en effet généralement inférieure à celle de la population globale (parfois même au moins réduite de moitié en République tchèque, au Danemark, en Estonie, en Lettonie, aux Pays-Bas et en Slovaquie). Elle n'est proche de celle de la population globale que dans seulement quelques États membres (Grèce, Autriche, Royaume-Uni) et plus élevée seulement à Chypre. Les différences entre les sexes paraissent à cet égard généralement faibles, bien que les femmes tendent à connaître une intensité de la pauvreté un peu plus élevée.

20. Il convient de noter que, dans l'analyse des différences de taux de pauvreté entre genres, le taux de pauvreté est calculé sur la base des revenus disponibles des ménages (rendant compte à la fois des économies d'échelle entre ménages de tailles différentes et supposant que les revenus sont répartis de manière complètement égalitaire à l'intérieur des ménages). D'éventuelles différences entre les sexes reflètent donc des différences des taux de pauvreté pour les personnes vivant seules.

21. Ces résultats restent valides lorsque l'on se focalise sur le champ des personnes vivant seules. Il est notable qu'une inversion avec l'âge des écarts de pauvreté entre genre pour les personnes seules intervient dans quelques pays : parmi la population âgée de 0 à 64 ans, le taux de pauvreté des femmes est dans beaucoup de cas comparable ou même inférieur à celui des hommes, mais c'est rarement le cas pour les plus de 65 ans et seuls quatre États membres enregistrent une diminution de ces écarts (la Grèce, le Danemark, le Portugal et Chypre).

Références

- CAILLOT L., LELIÈVRE M., PETOUR P., 2002, «Les indicateurs de suivi et d'évaluation du plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale», *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 2, DREES, avril-juin.
- CAUSSAT L., LELIÈVRE M., NAUZE-FICHET E., 2006, «Les travaux conduits au niveau européen sur les indicateurs sociaux de pauvreté», Communication au 11^e colloque de l'Association de comptabilité nationale, Paris les 18-20 janvier 2006.
- CAUSSAT L., LELIÈVRE M., 2007, «Les indicateurs européens de cohésion sociale», *Études et Résultats*, n° 549, DREES, janvier.
- CLÉMENCEAU A. et MUSEUX J.-M., 2007, *EU-SILC, An EU statistical instrument collecting cross national comparable data on income and living conditions and the measure of well being*, séminaire du CEIES, Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social, Helsinki, septembre 2007.
- COMITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE, 2006, *Minimum income for older people and their contribution to adequacy in retirement*, décembre.
- GUIO A.-C., 2009, *What can be learned from deprivation indicators in Europe?*, Document présenté à la réunion du sous-groupe indicateurs du Comité de la protection sociale du 10 février 2009.
- ISG-CPS, 2009, *Growth, Jobs and Social Progress in the EU*.
- LELIÈVRE M., MARLIER E., PETOUR P., 2004, «Un nouvel indicateur européen : les travailleurs pauvres», *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 2, DREES, avril-juin.
- OCDE, 2009, *Perspectives de l'emploi, faire face à la crise de l'emploi*, septembre.
- HAUT COMMISSAIRE AUX SOLIDARITÉS ACTIVES, 2009, «Suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans», Rapport au Parlement.
- UE, Rapports conjoints pour la protection sociale et l'inclusion sociale et leurs documents associés, diverses années.
- UE, 2008a, *Child Poverty and Well Being in the UE*.
- UE, 2008b, *Social Protection and Social Inclusion 2008 : EU Indicators*.

Annexe

Abréviations utilisées pour désigner les pays

AT	Autriche	LU	Luxembourg
BE	Belgique	LV	Lettonie
BG	Bulgarie	MT	Malte
CY	Chypre	NL	Pays-Bas
CZ	République tchèque	PL	Pologne
DE	Allemagne	PT	Portugal
DK	Danemark	RO	Roumanie
EE	Estonie	SE	Suède
EL	Grèce	SI	Slovénie
ES	Espagne	SK	Slovaquie
FI	Finlande	UE10	Nouveaux États membres entrés en 2004
FR	France	UE15	Union européenne 15
HU	Hongrie	UE25	Union européenne 25
IE	Irlande	UE27	Union européenne à 27
IT	Italie	UK	Royaume-Uni
LT	Lituanie		

Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne

*Pascal Godefroy et Sophie Ponthieux
(INSEE, division «conditions de vie des ménages»)*

EN 2007 en France, 12,2% des ménages sont pauvres en conditions de vie. Si ce taux est en baisse régulière depuis 2004, il diminue de moins en moins vite. La pauvreté en conditions de vie et la pauvreté monétaire ne se recouvrent pas totalement. Toutefois, les populations concernées partagent de nombreuses caractéristiques ; notamment, comme dans la pauvreté monétaire, les familles monoparentales et les couples avec plus de deux enfants continuent d'être surreprésentés parmi les pauvres en conditions de vie. Les statistiques européennes sur la pauvreté et l'inclusion sociale comportent depuis un an un nouvel indicateur sur les privations matérielles qui est différent de l'indicateur français. Après avoir étudié pour la France les différences qui résultent de l'écart entre les définitions, on compare les taux de privations matérielles entre pays de l'UE. On observe notamment que les taux de privations matérielles sont beaucoup plus dispersés que les taux de pauvreté monétaire.

La pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage, mesuré à l'échelle du ménage, d'un certain nombre de difficultés dans la vie quotidienne ou de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population. L'approche par les conditions de vie vise à repérer des manques «concrets», sur la base d'un ensemble de critères qui s'interprètent comme les éléments d'un bien-être matériel standard; elle complète l'approche monétaire de la pauvreté, dont de nombreux travaux ont mis en avant le caractère insuffisant (Lollivier et Verger, 1997). Un ménage est considéré comme pauvre en conditions de vie lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés parmi un ensemble de vingt-sept pris comme référence¹.

Depuis 2004, ces 27 indicateurs de privations et de difficultés de conditions de vie des ménages à partir desquels ce taux est construit sont collectés à un rythme annuel dans le dispositif SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) de l'INSEE. Ces 27 indicateurs peuvent être regroupés en quatre dimensions: contraintes budgétaires (par exemple ne pas pouvoir faire face aux dépenses courantes sans découvert bancaire), retards de paiement (par exemple l'impossibilité de payer à temps les factures d'électricité), restrictions de consommation (par exemple ne pas avoir les moyens financiers de se procurer un certain nombre de consommations élémentaires) et difficultés de logement (par exemple ne pas disposer du confort élémentaire ou d'un espace suffisant dans le logement).

En 2007, 21 % des ménages ne subissent aucune des difficultés retenues et 12,2% sont pauvres en conditions de vie

En 2007, environ 21 % de l'ensemble des ménages ne subissent aucune des difficultés sur la base desquelles on identifie la pauvreté en conditions de vie (graphique 1). Une proportion du même ordre subit une seule difficulté; dans ce cas, il s'agit le plus souvent de la contrainte de puiser dans les économies pour équilibrer le budget.

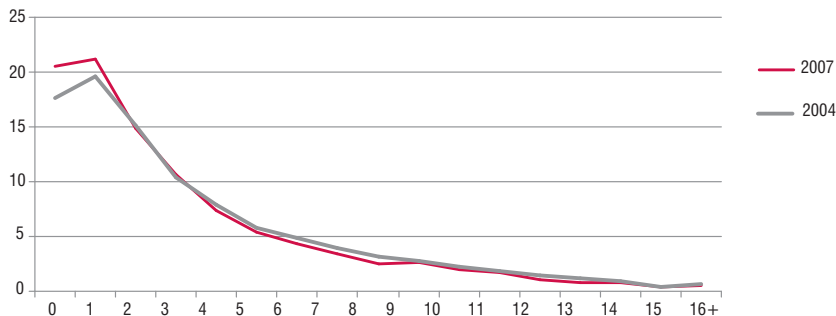
Certaines difficultés sont relativement répandues et touchent presque le tiers de la population: ne pas pouvoir financer une semaine de vacances, ne pas pouvoir remplacer des meubles (tableau 1). D'autres plus aiguës, comme l'absence d'eau chaude dans le logement, sont beaucoup moins fréquentes.

En 2007, 12,2% des ménages sont pauvres en conditions de vie. Ce taux, en baisse depuis 2004, décroît toutefois de moins en moins vite (graphique 2): après avoir diminué de 1,3 point entre 2004 et 2005, il ne diminue ensuite que d'un demi-point par an.

1. Le tableau 1 donne le détail des difficultés prises en compte. Le seuil de huit carences ou difficultés est une convention, mais c'est bien le cumul des privations dans un ménage, et non un manque isolé, qui est significatif de la pauvreté.

Graphique 1

Distribution des scores de privation

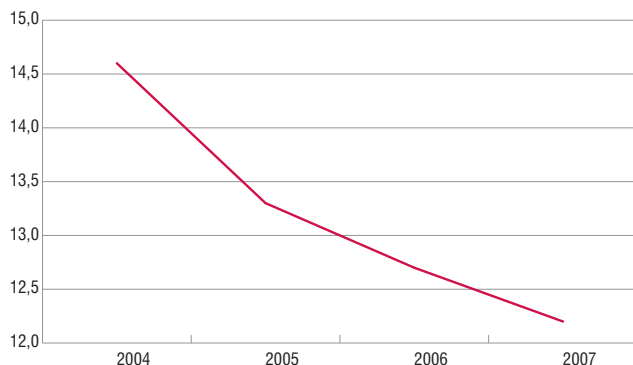


Sources : SRCV 2004 et 2007, pondérations transversales.

Note de lecture : En 2007, 20,5% de l'ensemble des ménages n'ont subi aucune des difficultés retenues, 21,1% des ménages en ont subi une, et 14,9% deux. Ils étaient respectivement 17,7%, 19,6% et 15,1% en 2004.

Graphique 2

Taux de pauvreté en conditions de vie 2004-2007

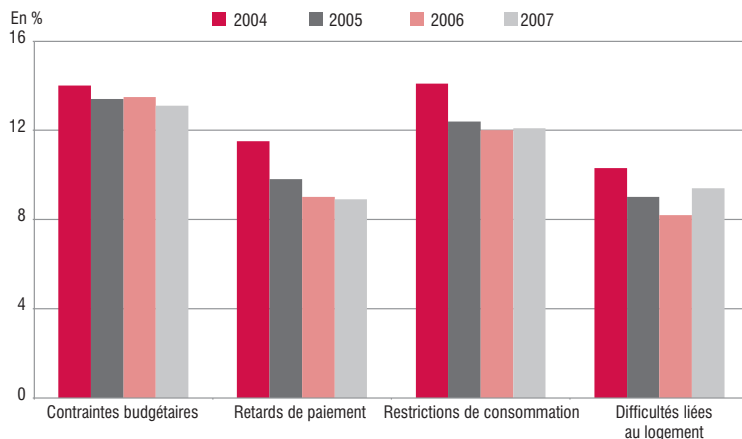


Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

Parmi les quatre grandes dimensions qui regroupent les items, c'est l'insuffisance des ressources qui concerne le plus grand nombre de ménages : en 2007, 13,1% déclarent des problèmes liés à la contrainte budgétaire (graphique 3) ; ces ménages ont par exemple du mal à faire face aux remboursements d'emprunts, ou doivent puiser dans leurs économies pour équilibrer le budget, ou encore se sont trouvés en découvert bancaire au cours des douze derniers mois. Une part un peu inférieure (12,1%) des ménages sont concernés par des restrictions de consommation (ne pas pouvoir acheter de la viande, ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine par an, ne pas pouvoir maintenir le logement à la bonne température, etc.). 9,4% des ménages pâtissent de mauvaises conditions de logement (surpeuplement, humidité, absence de système de chauffage, d'eau chaude, etc.). Enfin, 8,9% des ménages ont été en 2007 dans l'impossibilité de payer à temps les factures d'électricité ou de gaz, le loyer ou les impôts.

Graphique 3

Taux de privations par dimension 2004-2007



Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

Une diminution de la pauvreté depuis 2004, mais un retournement en 2007 pour certains indicateurs

Les évolutions depuis 2004 sont contrastées : si la tendance globale est à la baisse, cette baisse ralentit, et la part des ménages devant faire face à des problèmes de logement repart même à la hausse (+1,1 point) depuis 2006.

Les restrictions de consommation rassemblent des privations de nature objective (par exemple « pouvoir manger de la viande au moins un jour sur deux »), mais celles-ci sont très hétérogènes (tableau 1). Pourtant, depuis 2004, tous ces indicateurs ont connu une évolution favorable, à l'exception de l'absence de repas complet au moins une fois au cours des deux semaines précédentes, qui lui est stable. Par exemple la proportion de ménages ne pouvant remplacer des meubles usagés baisse de plus de 4 points entre 2004 et 2007, et celle des ménages ne pouvant se payer des vêtements neufs de 1,7 point (12% des ménages en 2007). Toutefois, entre 2006 et 2007, les items acheter des vêtements neufs, manger de la viande tous les deux jours et posséder deux paires de chaussures repartent tous les trois légèrement à la hausse (entre 0,2 et 0,5 point).

Entre 2004 et 2007, la part des ménages qui sont confrontés très souvent à un découvert bancaire ou/et qui n'ont aucune épargne à disposition diminue respectivement de 0,3 et de 0,9 point. Cependant, si l'on se concentre sur la période très récente, la part augmente là aussi entre 2006 et 2007 (respectivement de 0,9 et de 1,5 point) ; à l'inverse, la proportion des ménages dont la charge de remboursement représente plus du tiers de leur revenu, après une hausse très forte en 2006 (+2,7 points), semble connaître un répit autour de 8%. D'autres contraintes de type bud-

gétaire ont un caractère plus subjectif, certaines exprimant l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion de son budget. Ainsi 15 % des ménages en 2007 affirment que «c'est difficile, [qu'] il faut s'endetter pour y arriver» contre 16 % en 2006, et 18,8 % en 2004.

La part des ménages concernés par des retards de paiement est stable entre 2006 et 2007, autour de 3 % des ménages ont des retards pour le versement des impôts, 4 % pour le versement du loyer et des charges, et autour de 6 % pour le paiement des factures.

Les difficultés de logement rassemblent des difficultés objectives (surpeuplement calculé selon une norme INSEE², absence d'équipements de base) et d'autres qui relèvent de l'appréciation du ménage (le logement est trop petit, humide, bruyant ou difficile à chauffer; voir dans le tableau 1 la rubrique *Critiques du logement*). La part des logements dépourvus de salle de bains, de toilettes, d'eau chaude ou de système de chauffage central ou électrique est stable entre 2006 et 2007. Celle des logements surpeuplés, après une baisse entre 2004 et 2006, repart à la hausse en 2007 et atteint 9,8 % des logements. Les critiques que les ménages font de leur logement, toutes en baisse depuis 2004, connaissent pour deux d'entre elles un retournement en 2007 : logement trop petit (+0,4 point, appréciation subjective mais dans le sillage de l'augmentation de la part des logements surpeuplés selon la norme INSEE) et logement humide (+2,3 points).

2. Cette norme (définie en 1968) dépend de la taille du ménage, ainsi que de l'âge et de la situation familiale de ses membres. Elle attribue à chaque ménage une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans elle attribue une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon, une pièce par enfant. D'autres définitions du surpeuplement existent (Minodier, 2006). Eurostat a adopté récemment une définition très proche.

Tableau 1

Indicateurs de difficultés en conditions de vie

	2004	2005	2006	2007
CONTRAINTE BUDGÉTAIRE				
Part du remboursement sur le revenu (supérieure à un tiers)	5,8	5,9	8,6	8
Découverts bancaires (très souvent)	12,1	11,2	10,9	11,8
Couverture des dépenses par le revenu difficile	17,9	18	18,5	17,8
Aucune épargne à disposition	19,4	18,3	17,0	18,5
Recours aux économies	30,4	31,3	31,4	29,2
Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver ».	18,8	16,4	16,0	15
RETARDS DE PAIEMENT : en raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises au cours des 12 derniers mois				
Factures (électricité, gaz, téléphone...)	7,9	6,4	6,0	5,8
Loyer et charges	5,3	4,6	4,4	4,2
Versements d'impôts	4	3,1	3,0	2,8
RESTRICTIONS DE CONSOMMATION : les moyens financiers ne permettent pas de				
Maintenir le logement à bonne température	6,9	6,2	6,7	5,1
Payer une semaine de vacances une fois par an	34,8	34,6	32,3	31,4
Remplacer des meubles	35,9	34,1	32,6	31,7
Acheter des vêtements neufs	13,7	12,2	11,8	12,0
Manger de la viande tous les deux jours	7,9	7,4	6,7	6,9
Recevoir	11,3	10,9	10,0	9,6
Offrir des cadeaux	10,8	10	9,4	9,3
Posséder 2 paires de chaussures	9,4	7,8	7,4	7,9
Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines	2,9	2,6	2,9	2,9
DIFFICULTÉS DE LOGEMENT				
Surpeuplement important ou modéré	10,6	9,6	9,0	9,8
Absence de salle de bains à l'intérieur du logement	1,5	1,3	1,2	1,1
Absence de toilettes à l'intérieur du logement	1,6	1,4	1,3	1,2
Absence d'eau chaude	1	0,9	0,8	0,8
Absence de système de chauffage central ou électrique	7,2	7	6,4	6,3
<i>Critiques du logement :</i>				
Logement trop petit	15,6	14,0	13,0	13,4
Logement difficile à chauffer	24,3	25,1	27,6	22,6
Logement humide	14,9	12,2	11,7	14,0
Logement bruyant	24,0	20,4	20,2	19,9
TAUX DE PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE				
Contrainte budgétaire (au moins 3 sur 6)	14	13,4	13,6	13,1
Restrictions de consommation (au moins 4 sur 9)	14,2	12,4	12,0	12,1
Retards de paiements (au moins 1 sur 3)	11,5	9,8	9,0	8,9
Difficultés de logement (au moins 3 sur 9)	10,3	9	8,3	9,4
Effectifs bruts	10273	9751	10025	10488

Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

Les familles monoparentales et les familles nombreuses davantage touchées par la pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en conditions de vie n'affecte pas de façon uniforme l'ensemble des ménages. Les familles monoparentales restent les plus touchées (27,0%). Cette proportion a nettement diminué de 2004 à 2006 (-5 points), mais est restée pratiquement stable en 2007. Les couples avec trois enfants ou plus sont également sur-représentés parmi les pauvres en 2007 (tableau 2) : 14,7% d'entre eux sont pauvres (mais la baisse est régulière depuis 2004) contre 4,5% des couples sans enfants, et autour de 9,5% des couples avec un ou deux enfants.

Tableau 2

Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

	2004	2005	2006	2007
Personne seule	18,6	16,8	16,5	16,0
Couple sans enfant	7,3	6,6	6,4	4,5
Couple avec un enfant	12,6	9,9	9,9	9,2
Couple avec deux enfants	9,5	10,6	9,3	9,8
Couple avec trois enfants et plus	18,6	17,3	16,3	14,7
Famille monoparentale	32,4	30,0	27,3	27,0
Autre type de ménage	21,5	18,6	23,1	18,8
Ensemble des ménages	14,6	13,3	12,7	12,2

Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

En 2007, la pauvreté en conditions de vie continue de frapper davantage les ménages dont la personne de référence est jeune (autour de 14,5% des moins de 45 ans) [tableau 3]. Pour les plus jeunes, en dessous de 25 ans, la baisse entamée en 2006 se confirme en 2007 (-3,3 points, -7,6 points depuis 2006). Le taux de pauvreté en conditions de vie est plus élevé lorsque la personne de référence du ménage est une femme que lorsqu'il s'agit d'un homme (respectivement 16% et 10%), ce qui reflète notamment la prépondérance des femmes à la tête des familles monoparentales. Il est également plus élevé qu'en moyenne lorsque la personne de référence est peu ou pas diplômée (17%), lorsqu'elle appartient aux catégories « employés » ou « ouvriers » aussi bien pendant la vie active que, ultérieurement, pendant la retraite. L'emploi n'est pas une garantie absolue pour échapper à cette situation : 10,3% des ménages dont la personne de référence occupe un emploi sont pauvres en conditions de vie. Mais le chômage augmente ce risque de façon très nette : dans ce cas, près d'un ménage sur deux déclare subir plus de huit difficultés parmi les vingt-sept retenues. Parmi ces ménages, toutefois, le taux de pauvreté en conditions de vie a entamé une baisse, lente, depuis 2004. Le risque de pauvreté en conditions de vie se différencie enfin selon le statut d'occupation du logement : les ménages locataires sont plus souvent concernés (23,1%).

La sévérité de la privation (le nombre moyen de privations parmi les pauvres en conditions de vie) varie peu, autour de 10,6, selon l'âge, le diplôme, la dernière catégorie socioprofessionnelle ou le statut d'occupation du logement de la personne de référence.

Tableau 3

Taux de pauvreté en conditions de vie et nombre moyen de difficultés en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Caractéristiques de la personne de référence	2004	2005	2006	2007	Nombre moyen de difficultés en 2007 (tous)	Nombre moyen de difficultés en 2007 (chez les ménages pauvres en CDV)
Âge						
16-25 ans	21,8	21,9	17,6	14,3	3,8	10,8
26-45 ans	17,0	15,6	14,5	14,4	3,6	10,7
46-65 ans	13,5	12,2	11,7	11,5	2,9	10,7
66-80 ans	12,2	9,7	10,8	10,2	2,9	10,4
80 ans ou plus	8,0	9,5	9,5	8,1	2,7	9,5
Sexe						
Homme	12,0	11,1	10,4	10,0	2,9	10,6
Femme	19,2	17,2	16,8	16,1	3,7	10,6
Diplôme						
Sans diplôme	20,0	17,6	17,3	17,0	3,9	10,7
CAP, BEP, brevet	14,8	13,6	13,6	12,8	3,3	10,6
Bac, BTS, diplôme de niveau bac +2	10,6	10,7	9,6	10,0	2,8	10,5
Diplôme supérieur	6,1	5,7	4,2	3,4	1,9	10,5
Statut d'occupation du logement						
Accédants	8,3	8,1	7,2	6,0	2,5	10,1
Propriétaires et usufruitiers	6,2	5,4	5,8	5,0	2,0	10,5
Locataires	25,9	24,2	23,2	23,1	4,7	10,8
Logés gratuitement	15,3	12,1	11,0	9,5	3,2	10
Situation principale						
Emploi	11,6	11,0	10,5	10,3	3,0	10,6
Chômage	52,8	50,7	46,3	47,9	7,4	11,2
Retraite	10,3	9,7	10,1	9,0	2,8	10,2
Inactivité	14,4	11,9	12,2	10,6	5,2	10,7
Dernière catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs	10,2	9,5	9,9	7,7	3,0	9,2
Indépendants et professions libérales	10,8	9,6	9,1	8,2	2,6	10,2
Cadres	2,9	3,6	3,8	3,1	1,6	10,2
Professions intermédiaires	7,7	8,3	6,3	6,1	2,4	10,9
Employés	19,1	19,2	18,0	17,7	4,0	10,6
Ouvriers	20,3	17,0	17,0	16,8	3,9	10,6
Ensemble	14,6	13,3	12,7	12,2	3,2	10,6

Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

Pauvreté en conditions de vie et pauvreté monétaire : un recouvrement partiel

La pauvreté en conditions de vie est fortement liée au revenu du ménage. En 2007, dans le premier quartile de la distribution des niveaux de vie, 25,5% des personnes appartiennent à un ménage pauvre en conditions de vie, alors qu'elles ne sont que 3,9% dans le dernier quartile.

Cependant, faiblesse des revenus et difficultés matérielles ne se recouvrent qu'en partie. Ainsi le groupe des ménages pauvres en conditions de vie et celui des ménages pauvres au sens monétaire ne se confondent que partiellement (bien qu'ils aient été définis de façon à obtenir une population numériquement pauvre du même ordre) [Lollivier et Verger, 1997, p. 123]. En 2007, si plus d'un cinquième de la population appartient à l'une ou l'autre des catégories, seuls 4,6% des ménages cumulent les deux formes de pauvreté (tableau 4).

Tableau 4

Proportion de ménages confrontés à la pauvreté monétaire et/ou à la pauvreté en conditions de vie en 2007

Forme de pauvreté	%	Effectifs (en millions)
Monétaire et conditions de vie	4,3	2,8
Monétaire seulement	8,8	5,1
Conditions de vie seulement	7,9	4,5
Non pauvres	79,0	47,3

Champ : Ménages.

Sources : SRCV 2007, pondérations transversales.

La pauvreté en conditions de vie peut affecter des ménages disposant d'un revenu monétaire relativement important (tableau 5). Ainsi, plus d'un cinquième des ménages pauvres en conditions de vie uniquement perçoivent un revenu par unité de consommation se situant dans la moitié supérieure de la distribution, et encore 10% figurent dans les trois plus hauts déciles. Chez les ménages pauvres en conditions de vie uniquement, ceux qui appartiennent à la moitié supérieure de la distribution des revenus sont plus que les autres concernés par des remboursements supérieurs à un tiers du revenu (23% contre 9% chez les ménages pauvres en conditions de vie appartenant à la moitié inférieure), davantage concernés par des découverts bancaires (49% contre 41%), par le recours aux économies (57% contre 39%) et par des retards de paiement d'impôts (mais parce qu'ils sont plus souvent imposables). Ces ménages sont trop nombreux pour que l'on puisse se contenter d'invoquer une mauvaise mesure des revenus. Ils ont un profil particulier à l'intérieur de la population des pauvres en conditions de vie seulement : la personne de référence est souvent plus jeune (51% ont entre 26 et 45 ans 65 ans contre 40% chez les autres), et plus souvent accédant à la propriété (20% contre 8,7%). Il pourrait donc s'agir de jeunes ménages qui, accédant à la propriété, voient leur crédit amputer un revenu en lui-même relativement élevé.

Tableau 5 Profils socio-économiques des diverses populations en 2007

	Ensemble	Ni pauvres monétaires, ni pauvres en conditions de vie	Pauvres monétaires uniquement	Pauvres en conditions de vie uniquement	Cumul des deux formes de pauvreté (en conditions de vie et monétaire)	
						Influence *
Sexe de la PR						
Homme (réf.)	63,0	65,4	57,9	51,6	50,9	1,0
Femme	37,0	34,6	42,1	48,4	49,1	1,4 ns
Âge de la PR						
De 16 à 25 ans	5,3	4,4	12,1	4,7	9,0	1,3 ns
De 26 à 45 ans (réf.)	35,4	35,6	25,1	45,0	36,2	1,0
De 46 à 65 ans	34,2	35,1	28,5	29,5	37,1	1,1 ns
De 66 et plus	25,0	24,9	34,3	20,8	17,6	1,0 ns
Type de ménage						
Homme seul	14,1	13,1	16,9	17,9	21,1	1,0 ns
Femme seule	20,1	18,3	27,9	26,0	25,7	0,7 ns
Famille monoparentale	7,3	5,8	8,1	15,2	17,8	1,2 ns
Couple sans enfant	27,0	30,5	19,4	12,2	5,9	0,3
Couple avec enfant (réf.)	28,8	30,2	22,0	25,1	24,5	1,0
Autres	2,7	2,2	5,6	3,7	5,1	1,4 ns
Diplôme de la PR¹						
Sans diplôme	32,5	28,9	47,3	40,5	54,2	1,5
CAP, BEP, BEPC (réf.)	29,2	29,3	26,3	31,7	28,5	1,0
BTS, BAC, BAC +2	24,8	26,4	17,0	23,7	14,3	0,7 ns
Supérieur	13,4	15,3	9,5	4,1	3,0	0,4
Pays de naissance de la PR¹						
France (réf.)	87,7	89,6	83,1	80,3	75,4	1,0
Europe	4,2	4,2	5,2	4,0	3,0	0,9 ns
Maghreb	5,0	3,7	7,4	9,7	13,9	2,2
Afrique hors Maghreb	1,2	0,8	1,8	2,8	4,8	2,8
Autres	2,0	1,8	2,6	3,2	2,9	1,4 ns
Statut d'occupation du logement						
Accédants	21,3	24,3	9,0	13,6	4,7	0,6
Propriétaires et usufruitiers (réf.)	37,0	39,8	41,6	13,2	18,6	1,0
Locataires	37,7	32,1	41,9	70,4	73,1	2,7
Logés gratuitement	4,0	3,8	7,4	2,9	3,6	1,7 ns
Catégorie socioprofessionnelle de la PR						
Agriculteurs	3,8	3,0	13,0	1,0	4,8	1,9
Indépendants et prof. libérales	8,1	7,9	13,7	4,9	6,4	1,0 ns
Cadres	13,4	15,7	6,6	4,6	1,2	0,2
Professions intermédiaires	22,0	25,2	8,6	14,2	5,0	0,3
Employés	21,9	20,8	18,1	34,3	27,2	0,8 ns
Ouvriers (réf.)	27,1	25,2	29,8	35,9	39,6	1,0
Autres	3,7	2,2	10,2	4,9	15,8	1,0 ns
Situation principale de la PR¹						
Emploi (réf.)	56,9	60,4	37,4	54,9	35,7	1,0
Étudiant	1,3	0,5	6,4	3,4	9,7	4,0
Chômage	3,9	1,6	8,9	10,9	23,7	6,7
Retraité	35,4	36,1	42,2	28,4	21,6	0,8 ns
Au foyer, handicap	1,1	0,5	3,0	2,0	5,6	3,4
Autre	1,4	0,8	2,1	4,0	6,4	5,0
Handicap dans le ménage						
Oui	19,4	16,7	23,6	32,6	36,9	1,6
Non (réf.)	80,6	83,3	76,4	67,4	63,1	1,0
Décile de revenu par unité de consommation du ménage						
1	10,0	0,0	76,3	0,0	75,8	
2	10,0	6,3	23,7	25,1	24,2	
3	10,0	10,4	0,0	23,1	0,0	
4	10,0	10,8	0,0	19,7	0,0	
5	10,0	11,6	0,0	10,3	0,0	
6	10,0	11,9	0,0	7,8	0,0	
7	10,0	12,1	0,0	5,4	0,0	
8	10,0	12,1	0,0	5,0	0,0	
9	10,0	12,4	0,0	2,1	0,0	
10	10,0	12,4	0,0	2,3	0,0	

1. Personne de référence. Note : Pour chaque colonne (hors la dernière), la somme des pourcentages relatifs à une même caractéristique vaut 100. La mention « ns » indique un effet de la caractéristique non significativement différent de la modalité de référence. * La dernière colonne présente les odds ratios issus d'une régression logistique dont la variable dépendante est le cumul des deux formes de pauvreté.

Lecture : En 2007, 7,3% des ménages sont des familles monoparentales mais, parmi les ménages cumulant les deux formes de pauvreté, 17,8% sont des familles monoparentales. Par rapport à un couple avec enfant, une famille monoparentale encourt un risque 1,2 plus élevé de pauvreté cumulative.

Sources : SRCV 2007.

Lorsque les ménages sont à la fois pauvres en conditions de vie et au sens monétaire, la littérature parle de « *consistent poverty* », expression dont la traduction littérale est peu heureuse (pauvreté cohérente) ; on parlera ici de « pauvreté cumulative ». Toutes choses égales par ailleurs, ce risque de pauvreté cumulative est 1,3 fois plus élevé lorsque la personne de références a de 16 à 25 ans qu'entre 26 et 45 ans, et il est 1,4 fois plus élevé lorsque c'est une femme que lorsque c'est un homme. Le niveau de diplôme de la personne de référence joue dans le sens attendu, opposant les non-diplômés aux titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Les ménages d'agriculteurs sont également plus exposés : si, parmi les ménages pauvres en conditions de vie uniquement, 1 % sont agriculteurs et 35,9 % ouvriers, parmi les ménages cumulant les deux formes de pauvreté, 4,8 % sont agriculteurs et 39,6 % ouvriers. Pour les ménages dont la personne de référence est née dans un pays du Maghreb, le risque de cumuler pauvreté monétaire et en conditions de vie est 2,2 fois plus élevé que pour ceux dont la personne de référence est née en France, et 2,8 fois plus grand quand elle est née en Afrique (hors Maghreb). Le chômage ou une faible insertion sur le marché du travail accroissent aussi le risque : par rapport aux ménages dont la personne de référence est active en emploi, un ménage dont la personne de référence est au chômage encourt un risque 6,7 fois plus grand de cumuler les deux formes de pauvreté.

Difficultés en conditions de vie à la française et privations matérielles à l'europpenne

En février 2009, un nouvel indicateur de privations matérielles (*material deprivation rate*) était adopté par le sous-groupe Indicateurs du Comité de la protection sociale, afin de compléter l'approche monétaire de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La « privation matérielle » est définie par l'absence, due à l'insuffisance de ressources monétaires, d'au moins trois items parmi les neuf suivants : la capacité de faire face à des dépenses imprévues d'un montant significatif (égal au seuil de pauvreté pour 1 équivalent-adulte) ; de payer à temps le loyer ou les remboursements d'emprunt immobilier, les factures courantes, les remboursements d'emprunts à la consommation ; de payer une semaine de vacances par an ; de maintenir le logement à la bonne température ; d'avoir un repas avec de la viande ou équivalent au moins un jour sur deux ; de posséder un lave-linge, un téléviseur couleur, un téléphone, une voiture. Le taux de privations matérielles indique la proportion des individus qui subissent de telles privations ; il est destiné à être accompagné d'un indicateur d'intensité des privations, calculé comme le nombre moyen de privations parmi cette population.

Cet indicateur apparaît assez éloigné du « taux de difficultés de conditions de vie » utilisé dans le suivi de la lutte contre la pauvreté en France³. Tout d'abord, le nombre total de privations prises en compte par l'indicateur européen est beau-

3. Cf. annexe 4 du Rapport au Parlement sur le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans, octobre 2009.

coup plus resserré avec seulement neuf items, contre vingt-sept dans la version française. En outre, ces neuf items ne sont pas, loin de là, communs aux deux listes, dans lesquelles les diverses dimensions des privations matérielles apparaissent traitées de façon très différente (tableau 6) :

- les difficultés concernant le logement (y compris surpeuplement) ne sont pas prises en compte dans l'indicateur européen de privations matérielles ; par contre, des indicateurs distincts sur le logement ont été approuvés en juillet 2009 pour les statistiques européennes, notamment un indicateur de surpeuplement et un indicateur de privations en matière de logement, abordées de façon notablement différente de l'approche française⁴ ;
- à l'inverse, la liste européenne inclut quatre items relatifs aux privations en biens d'équipement alors que la liste française ne retient pas cette dimension ;
- la contrainte budgétaire est appréhendée par un seul item, contre six pour l'indicateur français, et l'item de la liste européenne ne fait pas partie de ceux retenus dans la liste française ; l'un des items de la liste française, la difficulté à couvrir les dépenses par les revenus, est considéré dans les réflexions au niveau européen plutôt comme un indicateur subjectif de pauvreté ;
- les retards de paiement sont agrégés en un seul item, tandis que la liste française en détaille trois ;
- les restrictions de consommation sont décrites par trois items au lieu de neuf ; la contrainte budgétaire, les retards de paiement et les restrictions de consommation sont groupés dans l'approche européenne en une seule dimension, « difficultés économiques ».

Au total, seuls trois items sont communs aux deux listes, dont la conception semblerait presque renvoyer à une « philosophie » différente. Mais ce faible recouvrement témoigne surtout des processus différents de définition des indicateurs et du caractère probablement provisoire de la définition actuelle de l'indicateur européen (voir encadré).

4. L'indicateur de privations en matière de logement donnera le détail, par item, de la proportion d'individus dont le logement présente un des problèmes suivants : humidité, absence de toilettes, absence de douche ou bain, absence de toilettes et de douche ou bain, manque de lumière. Par ailleurs des discussions sont en cours sur un indicateur de difficultés sévères de logement qui tiendrait compte du surpeuplement et de certaines de ces caractéristiques.

Tableau 6

Composition des listes de difficultés de conditions de vie françaises et de privations matérielles européennes

Contrainte budgétaire	
Part du remboursement sur le revenu supérieure à un tiers *	F1
Découverts bancaires fréquents *	F2
Couverture des dépenses par le revenu difficile	F3
Aucune épargne à disposition *	F4
Recours aux économies *	F5
Capacité à faire face à des dépenses non prévues	UE1
Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver » *	F6
Retards de paiement : impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises	
Factures (électricité, gaz, téléphone, etc.)	F7
Loyer et charges	F8
L'indicateur européen agrège ces deux éléments (auxquels sont ajoutés les retards dans les remboursements d'emprunt immobilier et d'emprunt à la consommation) en un seul item « retards de paiement » et ne tient pas compte du caractère occasionnel ou répétitif des retards	UE2
Versements d'impôts*	F9
Restrictions de consommation : les moyens financiers ne permettent pas de	
Maintenir le logement à bonne température	F10 / UE3
Payer une semaine de vacances une fois par an	F11 / UE4
Remplacer des meubles *	F12
Acheter des vêtements neufs *	F13
Manger de la viande tous les deux jours	F14 / UE5
Recevoir des amis, de la famille*	F15
Offrir des cadeaux *	F16
Posséder 2 paires de chaussures *	F17
Absence de repas complet au moins une journée au cours des 2 dernières semaines *	F18
Difficultés de logement (dimension non incluse dans le calcul européen du taux de privation)	
Privation en biens durables : ne possède pas par manque d'argent (cette dimension n'est pas incluse dans le calcul de l'indicateur français)	
Lave-linge	UE6
TV couleur	UE7
Téléphone	UE8
Voiture	UE9

* Non disponible dans la source harmonisée.

Une autre différence entre les deux indicateurs est celle du niveau auquel ils sont calculés ; en France, il est traditionnel d'exprimer le taux de difficultés en conditions de vie en proportion des ménages. Dans les statistiques européennes, tous les indicateurs sont mesurés au niveau individuel. Concrètement, on impute donc à tous les individus d'un même ménage la privation constatée au niveau du ménage (ou, ce qui revient au même en termes de calcul, on affecte à chaque ménage un poids égal au nombre de personnes qui le composent). En théorie, cette imputation correspond à l'hypothèse de mise en commun des ressources au sein des ménages qui débouche sur celle du partage des mêmes conditions de vie ; tous les individus d'un même ménage sont donc supposés subir les mêmes privations. Cette hypo-

Des indicateurs issus de processus différents

Dans une large mesure, le grand écart apparent entre les indicateurs français et européen reflète le caractère probablement inachevé de l'indicateur européen opposé au caractère « traditionnel » de l'indicateur français. La privation matérielle est en effet abordée dans les deux cas dans la même perspective, développée à la suite des travaux de Townsend (1979) et Mack et Lansley (1985) notamment : saisir l'absence, due au manque d'argent, d'un ensemble d'éléments que la majorité de la population possède (critère de prévalence), représentatifs de ce qui est nécessaire pour avoir des conditions de vie « normales » (critère de nécessité). Si le critère de prévalence (taux de diffusion) peut aisément être validé dès lors que l'on dispose de données, la constitution de listes d'items vérifiant le critère de nécessité est plus délicate et a longtemps reposé en grande partie sur ce que la littérature appelle « *experts' knowledge* », autrement dit la perception par les chercheurs et les statisticiens des composantes matérielles d'une norme de mode de vie dans une société donnée.

En France, on réalise régulièrement depuis plus d'une dizaine d'années, des enquêtes de privation : les informations collectées dans SRCV (avec lesquelles le calcul de l'indicateur est réalisé) sont celles qui étaient présentes dans les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV), qui ont permis dès les années 1990 de développer une approche de la pauvreté en conditions de vie. Dans une liste de vingt-deux items, le « seuil » de pauvreté en conditions de vie avait alors été défini en retenant le nombre de privations qui concernait un pourcentage de la population proche du taux de pauvreté monétaire (Lollivier et Verger, 1997). La liste est composée d'items largement diffusés, mais sa composition était plutôt basée sur des enquêtes similaires conduites depuis les années 1980 dans d'autres pays (notamment l'enquête britannique *Poverty and Social exclusion*, dont la première édition avait été réalisée par Mack et Lansley) et sur des choix d'experts (Dickès, 1994 ; Lollivier et Verger, 1997), le caractère de « nécessité » des items n'ayant pendant longtemps donné lieu à aucune validation statistique. L'enquête Standards de vie, réalisée en 2006, visait à confronter les items usuellement employés avec les conceptions communes. Le principe consistait à demander aux enquêtés de désigner quels éléments caractérisant les conditions de vie, au sein d'une liste très fournie, constituaient pour eux une nécessité. Il ressort de cette enquête un consensus assez étroit qui conduirait à ne retenir que des items relevant des nécessités vitales (Accardo et Saint Pol, 2009). Ces résultats ont relancé les réflexions en vue de définir un éventail plus large, combinant les éléments validés par le consensus et des avis d'experts, dans la lignée des travaux récents menés au Royaume-Uni (Hirsch *et al.*, 2009).

Au niveau de l'UE, les indicateurs destinés au suivi de la pauvreté et de l'inclusion sociale sont issus de ce que l'on a coutume d'appeler les « indicateurs de Laeken », dont la liste a été révisée notamment en 2006 (Commission européenne, 2006). En parallèle, une nouvelle source de données harmonisées, EU-SILC^(a) était développée et configurée pour être la source privilégiée pour le calcul de ces indicateurs. Dans les indicateurs de Laeken, l'accent avait été mis initialement sur les aspects monétaires de la pauvreté, mais le groupe de réflexion sur les indicateurs sociaux (Atkinson *et al.*, 2002, p. 123) ainsi que le Comité de la protection sociale recommandaient l'introduction d'indicateurs de privations matérielles ; cette recommandation a débouché récemment sur l'adoption de l'indicateur primaire de « taux de privations matérielles » (trois privations dans une liste de neuf items), d'un indicateur secondaire d'intensité des privations matérielles et, plus récemment encore, sur un indicateur de surpeuplement. La configuration d'un

indicateur de privations matérielles au niveau de l'UE comporte des contraintes particulières, dans la mesure où la composition de la liste doit pouvoir être pertinente pour la plus grande partie de la population de l'ensemble des États membres et permettre des comparaisons entre pays. L'ambition est également de parvenir à un indicateur dont la composition repose sur une liste validée pour l'ensemble des pays membres (l'autre option, qui aurait consisté à avoir des listes reflétant le même phénomène latent mais de composition spécifique aux pays, a été écartée car entraînant trop de difficultés de communication). Pour avancer dans cette direction, une enquête «Eurobaromètre» réalisée en 2007 avait pour objet de recueillir les opinions sur les éléments ressentis comme des nécessités sociales à l'échelle de chaque pays, afin d'examiner ceux sur lesquels convergeait une idée de standard social^(b). Parallèlement, une analyse factorielle sur les données alors disponibles dans EU-SILC a permis d'identifier trois dimensions des privations : les difficultés économiques, le manque de biens d'équipement durables et les difficultés relatives au logement (Guio, 2009). Une analyse plus poussée montrait également que les deux premières pouvaient être agrégées sans perte majeure d'information et d'homogénéité, tandis qu'un indicateur composite incluant également les difficultés de logement risquait de déboucher sur une occultation de certains aspects des privations. C'est pourquoi il a été jugé préférable de définir un indicateur spécifique pour les difficultés de logement. Pour l'indicateur général de privations matérielles, le travail de réflexion s'est heurté à diverses limites : d'une part, les données disponibles dans EU-SILC étaient assez limitées (12 variables, au lieu des 22 qui étaient disponibles dans l'ancien panel communautaire, cette réduction résultant d'arbitrages lors de la configuration d'EU-SILC). D'autre part, lors de la définition réglementaire des variables cibles d'EU-SILC, l'information qui aurait permis d'établir une liste d'items dont la nécessité ferait l'objet d'un consensus européen n'était pas disponible ; pour pallier ce manque, un module spécifique sur les «privations matérielles» a été associé à la collecte d'EU-SILC en 2009. Enfin, les données permettant de mener des travaux de comparaison incluant l'ensemble des États membres (vague 2007 d'EU-SILC) n'ont été disponibles qu'en 2008. La composition de l'indicateur actuel, celui qui a été adopté au début de l'année 2009, apparaît donc comme un compromis, en l'attente des résultats du module de 2009 qui pourraient conduire à sa révision (Guio, 2009).

(a) *European Statistics on Income and Living Conditions*. Cette source a remplacé, en 2004, le panel communautaire de ménages, dont la dernière vague avait été collectée en 2002. Depuis 2007, tous les États membres participent à ce dispositif (ainsi que, sur une base volontaire, la Norvège, la Suisse et la Turquie) ; les pays fournissent à Eurostat l'information nécessaire à la confection des variables cibles (telles que définies par un règlement européen) de la source harmonisée. Pour la France, les données fournies à Eurostat sont collectées dans SRCV.

(b) Les conclusions de deux études basées sur les résultats de cette enquête divergent notablement : Dickès, Fusco et Marlier (2008) trouvent une forte convergence de la façon dont sont perçues les nécessités sociales dans l'ensemble des pays de l'UE et concluent à la pertinence d'un ensemble commun d'items pour mesurer les privations dans les 27 pays. Accardo et Saint Pol (2009) soulignent au contraire que le consensus international n'émerge que sur une norme très étroite (les privations qui relèvent d'un minimum vital) tandis qu'une forte variabilité nationale apparaît dans la perception des nécessités ; ils concluent en s'interrogeant sur la pertinence de comparaisons internationales en matière de privations matérielles.

thèse peut sembler problématique pour certains items, notamment ceux concernant les restrictions de consommation : en principe, le répondant (au niveau du ménage) doit tenir compte de la situation de l'ensemble de son ménage, mais cela peut donner lieu à une appréciation différente selon le répondant ; les privations en matière de départ en vacances, d'achat de vêtements neufs ou de consommation de viande un jour sur deux, qui peuvent concerner inégalement les membres du ménage, sont particulièrement dépendantes de l'appréciation que le répondant va porter sur la situation de son ménage (comment un parent qui ne part jamais en vacances mais envoie ses enfants en vacances va-t-il classer son ménage ?). Et en ce qui concerne les biens d'équipements, la possession au niveau du ménage signifie-t-elle l'absence de privation pour tous les individus ? La question mérite d'être posée pour certains biens qui peuvent être possédés dans le ménage mais dont l'usage peut être monopolisé par un seul membre du ménage.

Ces réserves ne sont toutefois pas rédhibitoires : ce n'est en effet pas la privation particulière, mais bien le cumul de plusieurs privations qui est significatif, et les items retenus sont supposés être suffisamment diffusés pour que les personnes ayant un niveau « normal » de ressources qui souhaitent les avoir puissent les posséder. En revanche, il serait abusif d'interpréter l'indicateur ainsi obtenu au niveau individuel : il mesure la proportion de personnes dont le ménage subit des privations matérielles, sans qu'il soit possible d'en inférer que toutes les personnes du ménage expérimentent ces mêmes privations⁵. L'intérêt principal d'un décompte au niveau des individus plutôt qu'à celui des ménages est surtout de restituer les différences de taille entre ménages, différences gommées par l'approche au niveau ménage. Ce changement du niveau auquel se fait le décompte n'aura guère d'effet sur l'ampleur du phénomène mesuré si les privations sont réparties dans tous les ménages ; par contre, il peut entraîner un écart positif si les privations sont concentrées sur les ménages de grande taille ou négatif si elles sont concentrées sur les ménages composés d'une seule personne.

L'indicateur français et l'indicateur européen : deux façons de mesurer la même chose ?

Avant de replacer la France dans les pays de l'UE, il est intéressant d'examiner si l'approche par la méthodologie française ou par la méthodologie européenne débouche sur des différences.

Au niveau des ménages – contrairement à l'idée que l'on pourrait avoir *a priori* étant donné la différence entre le nombre d'items et la nature des dimensions retenus dans chaque approche –, le taux de privations matérielles (au moins trois privations dans une liste de neuf) est extrêmement proche du taux de pauvreté en conditions de vie (au moins huit privations dans une liste de 27) : 12,4% en 2007

5. Pas plus d'ailleurs que l'inverse, qui serait que personne ne subit de privations dans la population des ménages ne subissant pas de privations.

(tableau 7.a). Cette proximité suggère dans un premier temps qu'il serait indifférent d'utiliser l'une ou l'autre des deux méthodes, en tout cas pour ce qui est de l'ampleur du phénomène mesuré.

Lorsqu'on passe ensuite à une mesure sur la population des individus et non plus celle des ménages, le taux de privations matérielles apparaît légèrement inférieur : 11,8 % (tableau 7.a). Cette différence dans ce sens reflète la part relativement faible de ménages de grande taille parmi les ménages qui subissent des privations matérielles : 70 % sont en effet des ménages formés d'une ou deux personnes (respectivement 46,3 % et 22,6 %). Avec l'indicateur français, le passage du niveau ménages au niveau individus est sans effet sur le taux mesuré ; la part des ménages de plus de deux personnes est en effet un peu plus élevée (de 5 points) parmi les pauvres en conditions de vie (en outre, l'indicateur est probablement plus corrélé à la taille des ménages à cause de l'item « surpeuplement »).

Cela laisse penser que les sous-populations identifiées avec l'un ou l'autre des indicateurs ne se recouvrent pas totalement, tout en ayant un large noyau commun. Le moyen le plus direct consiste à mesurer l'intersection entre les ménages identifiés avec chacun des indicateurs (tableau 7.b) : 71,5 % des ménages pauvres en conditions de vie au sens de l'indicateur français subissent également des privations matérielles au sens de l'indicateur européen, et 70 % des ménages qui subissent des privations matérielles au sens de l'indicateur européen sont aussi pauvres en conditions de vie au sens de l'indicateur français : ces taux sont suffisamment élevés pour considérer *a minima* que l'on mesure des phénomènes très corrélés (sinon un même phénomène latent), ce qui n'est guère étonnant puisque, malgré leurs différences, les deux listes sur lesquelles sont basés les deux indicateurs comportent des items communs. Par contre, chacune de ces listes comporte aussi une dimension totalement exclue de l'autre (difficultés de logement d'un côté, biens durables de l'autre), ce qui explique bien sûr que seulement 70 % de ménages pauvres avec une mesure le sont aussi avec l'autre.

Cette divergence pourrait également avoir une incidence sur l'évolution respective des indicateurs ; en effet, le plus grand nombre d'items pris en compte par l'indicateur français d'une part, l'opposition entre dimension logement d'un côté et dimension biens durables de l'autre pourraient donner aux indicateurs des tendances particulières. Par ailleurs, le passage du niveau des ménages à celui des individus peut avoir des effets divers si la composition des privations diffère selon la taille du ménage (et si la structure des ménages subit des déformations, ce qui est peu probable sur courte période). Au total, la variation entre 2004 et 2007 est identique entre l'indicateur français niveau ménage et l'indicateur européen niveau individus (tableau 7.c). Cette égalité masque toutefois des évolutions qui peuvent diverger année par année, ce qui laisse supposer que les deux approches peuvent ne pas donner la même information.

Tableau 7

Comparaison de la mise en œuvre des indicateurs français et européen

	Indicateur français : taux de pauvreté en CDV (%)	Indicateur européen : taux de privations matérielles (%)
a. Ampleur du phénomène		
Niveau ménages en 2007	12,2	12,4
Niveau individus en 2007	12,2	11,8
b. Taux de recouvrement niveau ménages	71,5	70,6
c. Évolution		
Niveau ménage : 2007/2004	-0,17	-0,18
2007/2006	-0,04	-0,08
2006/2005	-0,04	-0,04
2005/2004	-0,09	-0,07
Niveau individus 2007/2004	-0,15	-0,17
2007/2006	0,00	-0,07
2006/2005	-0,07	-0,04
2005/2004	-0,08	-0,07

Sources : SRCV 2004-2007.

Comparaisons entre pays de l'UE⁶

En comparaisons internationales, l'intérêt majeur d'un indicateur de privations matérielles est le complément apporté à l'approche monétaire de la pauvreté : un même taux de pauvreté peut en effet être associé à des conditions concrètes d'existence assez différentes selon les contextes nationaux⁷. L'approche par les privations matérielles peut être particulièrement intéressante lorsque l'on compare des pays dont on sait que les contextes sont éloignés, comme c'est le cas notamment entre les pays d'Europe occidentale « du Nord » et les pays « du Sud » ou certains des pays les plus récemment intégrés dans l'UE. Face à l'approche par le taux de pauvreté monétaire, dont la mesure est basée sur un seuil relatif et national, l'approche par les privations, basée sur le décompte de manques dans un ensemble qui est

6. Les éléments chiffrés présentés dans cette dernière partie sont basés sur les données de l'enquête européenne EU-SILC (European Commission, Eurostat, EU-SILC 2007 user's database ver-Feb 2008). Ils n'engagent aucunement la responsabilité d'Eurostat.

7. Une des limites de l'approche monétaire de la pauvreté est qu'elle ne prend pas en compte le bénéfice éventuel des services publics de santé, d'éducation ou de logement. Or leur effet sur la correction des inégalités peut être important, comme le montrent Amar, Befy, Marical et Reynaud (2008) pour la France. On peut faire l'hypothèse que l'approche par les privations permet d'en tenir compte, au moins indirectement, si ces services permettent aux ménages qui en bénéficient d'éviter des dépenses dans ces domaines et d'utiliser leurs ressources pour satisfaire d'autres besoins.

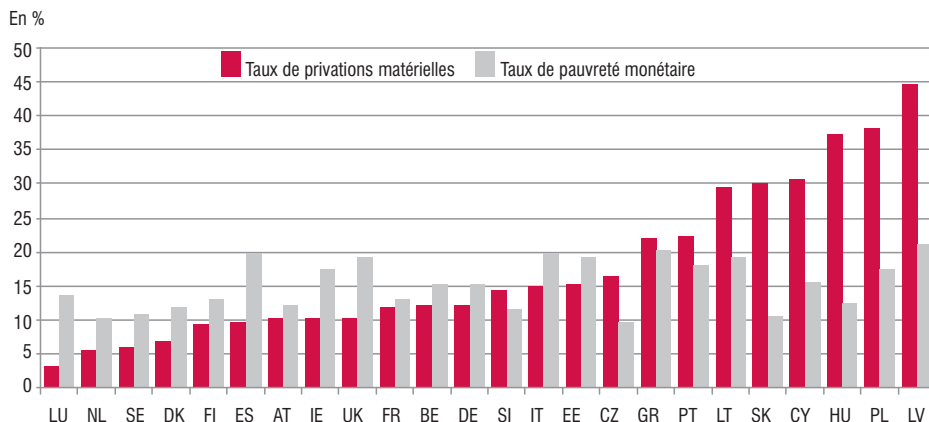
commun aux pays comparés et sur un seuil unique, a un caractère de comparateur « absolu »⁸.

Lorsque l'on compare les taux de privations matérielles et de pauvreté monétaire entre les pays de l'UE, le premier constat, lié justement au fait que les privations sont mesurées sur une référence unique tandis que la pauvreté monétaire est appréhendée à partir de seuils nationaux, est celui de la dispersion considérablement plus grande des premiers (graphique 4⁹) : alors que les taux de pauvreté monétaire varient dans une plage allant d'environ 10% (Pays-Bas et Suède, mais aussi République tchèque et Slovaquie – dans le graphique, NL, SE, CZ et SK) à plus de 20% (Grèce et Lettonie – respectivement GR et LV), les taux de privations matérielles varient avec beaucoup plus d'amplitude, d'un minimum de 3% (Luxembourg) à des maxima de l'ordre de 30% et au-delà dans plusieurs des pays les plus récemment entrés dans l'Union (Chypre, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Pologne et Slovaquie).

Par ailleurs, la confrontation des deux indicateurs permet d'opposer nettement les pays où le taux de pauvreté monétaire est systématiquement plus élevé que le taux de privations (les pays de l'UE15 hors Grèce et Portugal) et ceux (les nouveaux États membres sauf la Lettonie) où l'on observe l'inverse. Le cumul de pauvreté monétaire et privations matérielles concerne des proportions elles aussi très variables des populations : selon les pays, de 2% à 16% des individus et l'on retrouve *grosso modo* la partition UE15/nouveaux États membres (graphique 5).

Graphique 4

Taux de privations matérielles et taux de pauvreté monétaire dans l'UE



Sources : EU-SILC vague 2007.

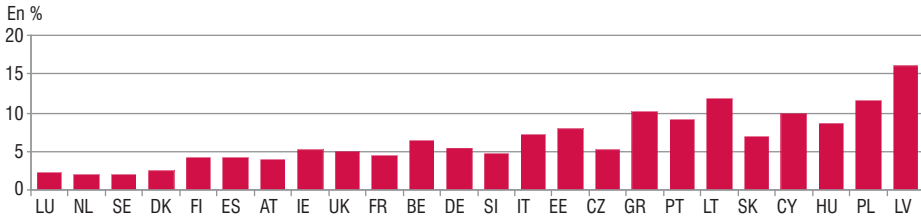
Champ : Ensemble de la population.

8. Cela renforce encore l'importance du choix des items, dont on peut avoir deux interprétations : soit ils sont constitutifs d'un standard social commun normatif, soit ils sont des proxys suffisamment représentatifs, dans tous les pays, de ce que l'on doit pouvoir se procurer, si on le souhaite, pour atteindre un standard de conditions d'existence (au sens des conditions partagées par l'essentiel de la population).

9. La notation des pays est celle utilisée par les statistiques européennes, elle est détaillée en annexe.

Graphique 5

Taux de pauvreté cumulative dans l'UE



Champ : Ensemble de la population.

Sources : EU-SILC vague 2007.

L'intensité des privations matérielles est mesurée comme le score moyen de privations au sein de la population pauvre en conditions matérielles, le «score» étant simplement le nombre total de privations au niveau individuel. Ici, contrairement aux constats précédents, on observe une grande homogénéité des pays : le score moyen varie entre 3,4 et 4 (tableau 8). Dans une majorité de pays, plus de la moitié des pauvres en conditions matérielles subissent trois privations ; les proportions concernées décroissent ensuite fortement avec chaque privation additionnelle et, à de rares exceptions près (Estonie, Grèce, Hongrie, Lituanie, Lettonie), les proportions concernées par plus de six privations ne dépassent pas 2%.

Pour examiner la composition des privations, on peut établir des scores partiels de privations en distinguant les deux dimensions constitutives de l'indicateur : le score total résulte en effet de l'addition des privations sur les items relevant des difficultés économiques et de celles sur les items de biens durables (respectivement cinq items et quatre items, tableau 6) ; on appelle «score 1» et «score 2» le nombre respectif de privations dans chacune de ces dimensions.

En moyenne, pour tous les pays, on constate que le score total de privations est pratiquement atteint avec le seul décompte des difficultés économiques, tandis que les privations en biens durables jouent un rôle secondaire (tableau 9). Cette prépondérance de la dimension difficultés économiques est confirmée par la proportion des pauvres en conditions matérielles qui subissent au moins trois privations dans cette seule dimension : à l'exception remarquable de l'Estonie, cela concerne partout au moins environ 70% des cas, et jusqu'à 90% dans de nombreux pays.

Tableau 8

Intensité des privations matérielles et distribution selon le nombre de privations dans la population pauvre en conditions matérielles dans l'UE

	Score moyen	Nombre de privations				
		3	4	5	6	7 +
AT	3,5	67,6	20,5	8,9	2,6	0,5
BE	3,7	52,2	28,3	14,2	4,6	0,8
CY	3,6	56,9	32,1	10,2	0,6	0,3
CZ	3,7	55,1	28,5	10,3	4,7	1,3
DE	3,6	60,1	26,9	10,2	2,6	0,3
DK	3,7	53,2	27,7	12,1	5,5	1,5
EE	3,6	63,5	22,2	8,1	3,4	2,8
ES	3,4	68,4	24,5	5,5	1,2	0,4
FI	3,5	62,1	25,2	10,0	2,2	0,5
FR	3,6	60,0	28,2	8,8	2,6	0,5
GR	3,9	47,9	30,0	14,2	4,8	3,2
HU	3,9	48,1	28,3	14,7	6,1	2,8
IE	3,6	56,7	30,4	6,0	5,7	1,2
IT	3,7	54,3	27,7	13,1	3,3	1,6
LT	4,0	44,1	32,6	13,0	5,8	4,5
LU	3,4	72,7	17,3	8,6	1,3	0,1
LV	4,0	44,3	27,6	16,7	8,3	3,2
NL	3,4	69,3	25,6	4,1	0,8	0,3
PL	3,9	41,7	32,6	17,7	6,2	1,8
PT	3,7	57,2	23,9	12,5	5,2	1,2
SE	3,5	63,0	27,3	7,9	1,8	0,0
SI	3,5	64,5	24,2	7,6	2,7	1,0
SK	3,7	54,7	30,0	10,3	3,1	2,0
UK	3,5	60,0	29,4	8,7	1,3	0,6

Champ : Population des ménages qui déclarent au moins trois privations.

Sources : EU-SILC vague 2007.

Tableau 9

Scores partiels de privations matérielles

	Total	Score 1	Score 2	Proportion des pauvres en conditions matérielles ayant au moins 3 difficultés économiques
AT	3,5	3,0	0,5	77,8
BE	3,7	3,2	0,6	84,0
CY	3,6	3,5	0,1	98,2
CZ	3,7	3,1	0,6	76,9
DE	3,6	3,2	0,4	87,9
DK	3,7	2,9	0,9	64,3
EE	3,6	2,6	1,0	48,5
ES	3,4	3,1	0,4	84,0
FI	3,5	2,8	0,7	67,6
FR	3,6	3,2	0,3	89,5
GR	3,9	3,4	0,4	89,2
HU	3,9	3,2	0,6	82,3
IE	3,6	3,0	0,7	72,5
IT	3,7	3,5	0,3	95,6
LT	4,0	3,2	0,7	83,4
LU	3,4	2,9	0,5	70,1
LV	4,0	3,2	0,8	79,7
NL	3,4	2,8	0,5	70,8
PL	3,9	3,4	0,5	86,4
PT	3,7	3,0	0,7	75,7
SE	3,5	3,0	0,5	76,3
SI	3,5	3,2	0,3	92,0
SK	3,7	3,0	0,7	78,9
UK	3,5	3,1	0,4	85,3

Sources : EU-SILC vague 2007.

Champ : Individus des ménages pauvres en conditions matérielles.

Lecture : En moyenne en Autriche, le score de privations est de 3,5 ; il se compose d'un score de 3 sur la dimension des difficultés économiques et de 0,5 sur la dimension des biens durables.

L'examen plus en détail des privations prises une à une permet de constater que deux items, tous deux relevant de la dimension des difficultés économiques, jouent un rôle prépondérant : l'impossibilité de faire face à des dépenses imprévues et l'impossibilité de partir en vacances. Ces privations concernent, dans la plupart des pays, au moins 90% des pauvres en conditions matérielles (tableau 10). La nature de la troisième principale privation est plus variable entre pays.

Tableau 10

Détail des privations matérielles

	Impossibilité de :					Ne possède pas :			
	Faire face à des dépenses imprévues	Payer à temps les factures	Maintenir le logement à une bonne température	Partir en vacances une semaine par an	Manger de la viande au moins 1 jour sur 2	Lave-linge	TV couleur	Téléphone	Voiture
AT	96,6	27,4	20,0	94,6	59,9	3,3	2,5	1,8	41,6
BE	95,6	39,5	65,0	91,4	24,5	12,3	2,3	1,5	41,7
CY	94,7	54,5	78,6	97,2	22,4	2,0	0,6	0,5	5,0
CZ	97,3	25,9	28,8	93,3	59,7	2,7	2,2	6,5	52,6
DE	98,7	33,4	35,1	91,9	61,8	2,7	2,7	2,1	28,1
DK	90,4	41,3	54,7	73,7	28,1	16,1	7,6	0,0	62,3
EE	86,6	21,7	16,9	99,6	33,2	18,5	3,3	7,2	74,0
ES	96,8	40,9	51,7	97,4	18,3	1,9	1,0	2,6	30,2
FI	98,6	58,0	7,0	90,7	26,4	13,7	9,1	1,2	48,9
FR	97,6	56,7	30,9	93,2	43,4	6,3	1,2	5,3	21,2
GR	90,1	73,4	53,9	97,6	27,6	8,8	1,3	3,2	30,3
HU	95,5	43,9	26,5	97,3	60,1	7,9	1,3	6,5	49,1
IE	99,3	64,2	28,9	87,4	19,4	3,6	1,8	3,3	56,5
IT	94,9	58,9	57,3	97,8	36,2	2,6	2,0	5,8	15,0
LT	91,8	26,3	54,3	97,0	52,2	19,7	3,9	9,4	40,8
LU	99,1	46,7	14,3	85,8	42,4	6,3	1,0	3,3	40,0
LV	97,1	19,5	45,6	97,1	62,2	14,3	2,5	5,9	55,9
NL	98,6	46,6	25,1	96,7	17,9	1,8	0,6	0,0	50,0
PL	95,3	38,0	53,1	98,1	58,3	2,2	2,0	5,1	42,1
PT	71,6	22,6	86,9	99,6	14,4	12,5	2,6	18,5	40,8
SE	94,5	53,0	16,4	92,9	43,4	0,0	8,4	0,0	39,9
SI	96,8	52,7	23,0	94,5	54,8	2,0	4,1	3,0	21,0
SK	92,9	21,5	12,6	96,4	77,7	2,5	2,2	4,6	57,9
UK	98,8	56,9	30,3	93,8	34,5	2,5	0,6	1,7	34,0

Champ : Individus des ménages pauvres en conditions matérielles.

Sources : EU-SILC vague 2007.

Par ailleurs, la très faible proportion de la population privée de certains items dans certains pays conduit à s'interroger sur la pertinence de ces items pour les analyses nationales : ainsi, tous les pauvres en conditions matérielles semblent avoir un lave-linge en Suède, tous ont un téléphone au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède, seulement 7% ont des difficultés à chauffer leur logement en Finlande, seulement 5% ne possèdent pas de voiture à Chypre.

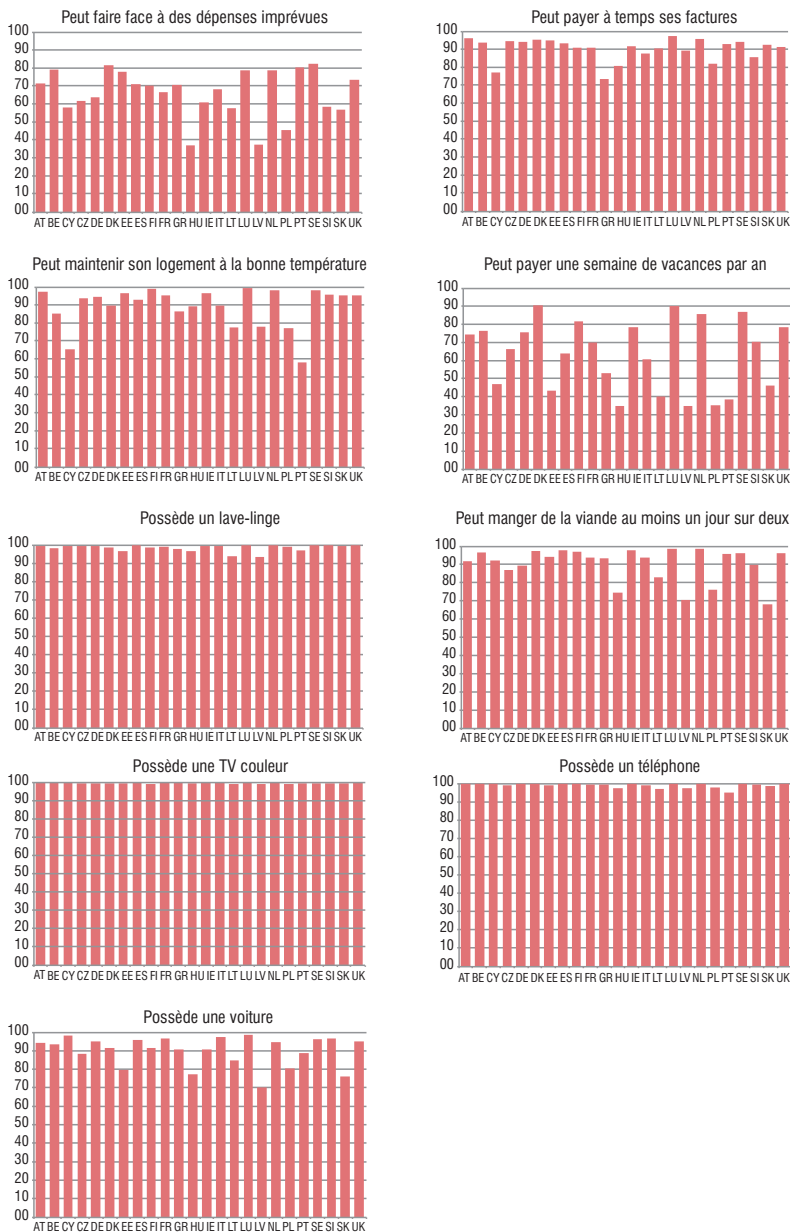
Ces écarts reflètent la forte différenciation entre pays des taux de diffusion de certains items au niveau de l'ensemble de la population (graphique 6). Or, plus le taux de diffusion est proche de 100% (dans une limite qui devrait être inférieure à 100% sans quoi l'item n'a plus de sens pour la mesure des privations), plus la pri-

vation sélectionne une sous-population très à l'écart des conditions de vie qui prévalent dans le pays ; à l'inverse, plus la privation est répandue (dans une limite qui devrait être d'au plus la moitié de la population si l'on se rappelle du « critère de diffusion » qui doit permettre d'arbitrer sur l'introduction d'un item dans la liste), moins le fait de la subir est le signe d'une exclusion sociale.

Certes, la logique de l'indicateur est celle du cumul des manques et non de la privation ou pas d'un item particulier. Mais si certains items sont tellement diffusés dans un pays que personne n'en est privé, cela revient pour ce pays à opérer une sélection plus sévère que dans les autres pays, puisque le total de privations potentielles est de fait inférieur à celui des autres pays, alors que le même seuil est conservé. Et si certaines privations ne concernent que de très faibles proportions de la population tandis que d'autres sont très fréquentes, et cela de façon inégale d'un pays à l'autre, peut-être que l'indicateur ne capture pas exactement la même chose dans les différents pays. La difficulté ici est de définir un indicateur pour les comparaisons internationales qui ne soit pas privé de pertinence au niveau national.

Graphique 6

Taux de diffusion des 9 items dans l'ensemble de la population



Champ : Ensemble de la population.

Sources : EU-SILC vague 2007.

Références

- ACCARDO J., SAINT POL (de) T., 2009, «Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations», *Économie et statistique*, n° 421.
http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES421A.pdf
- AMAR É. *et al.*, 2008, « Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie », in INSEE, *France, portrait social*, édition 2008.
- ATKINSON T. *et al.*, 2002, *Social Indicators: the EU and Social Inclusion*, Oxford UP.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2006, *Portfolio of Overarching Indicators and Streamlined Social Inclusion, Pensions and Health Portfolios*.
http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/2006/indicators_en.pdf
- DICKÈS P., 1994, «Ressources financières, bien-être subjectif et conditions d'existence», in F. BOUCHAYER (coord.), *Trajectoires sociales et inégalités*, éd. Erès, p. 179-198.
- DICKÈS P., FUSCO A., MARLIER E., 2008, «Socially perceived necessities of life across EU countries: structures and consensus», 30th IARIW Conference.
- GUIO A.C., 2009, «What can be learned from deprivation indicators in Europe», Eurostat Methodologies and Working Papers.
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/publication?p_product_code=KS-RA-09-007
- HIRSCH D., DAVIS A., SMITH N., 2009, «A minimum income standard for Britain in 2009», Joseph Rowntree Foundation.
- LOLLIVIER S., VERGER D., 1997, «Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes», *Économie et statistique*, n° 308-309-310.
- MACK J., LANSLEY S., 1985, *Poor Britain*, Allen & Unwin
- MINODIER C., 2006, «Vers une nouvelle mesure de l'intensité du peuplement des logements», INSEE, *Document de travail de la DSDS*, n° F07/08.
- TOWNSEND P., 1979, *Poverty in the United Kingdom*, Penguin.

Annexe

Notation des pays

AT Autriche
BE Belgique
DK Danemark
DE Allemagne
ES Espagne
FI Finlande
FR France
GR Grèce
IE Irlande
IT Italie
LU Luxembourg
NL Pays-Bas
PT Portugal
SE Suède

UK Royaume-Uni
BG Bulgarie
CY Chypre
CZ République tchèque
EE Estonie
HU Hongrie
LV Lettonie
LT Lituanie
MT Malte
PL Pologne
RO Roumanie
SK Slovaquie
SI Slovénie

Pas de données disponibles dans EU-SILC2007 pour les pays en italique.